

106/129

Procès Verbaux  
Rapports



Comité Départemental

de coordination sanitaire et sociale

mandat Saint-Venant 1936/1940

MINISTERE  
de la  
SANTÉ PUBLIQUE  
-----

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 5 Mai 1938.

Direction de l'Hygiène  
et  
de l'Assistance  
-----

Le MINISTRE de la SANTÉ PUBLIQUE

Circulaire N° 48  
-----

à Messieurs les PREFETS



*M. Planque*  
*C. M.*  
*23.5.38*

Comme suite à ma circulaire du 7 Mars 1938, relative à l'établissement des dossiers de demandes de subventions sur les crédits inscrits au budget de mon Département, au titre des Colonies de Vacances, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans le but d'éviter les doubles emplois et l'attribution pour les mêmes enfants, à la fois d'une subvention à l'oeuvre de recrutement et d'une subvention à l'oeuvre d'hébergement, il a été décidé, sur la proposition du Comité Consultatif des Colonies de vacances, que seules seraient susceptibles de recevoir une suite favorable les demandes présentées par les oeuvres qui auraient effectivement la charge des enfants.

En conséquence, vous voudrez bien appeler l'attention du Comité départemental des Colonies de Vacances sur ce point, et ne transmettre à mon Administration que les demandes des oeuvres remplissant cette condition.

Le MINISTRE

Signé : M. RUCART.

OFFICE DEPARTEMENTAL  
d'HYGIENE SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Comité départemental  
de Coordination Sanitaire  
et Sociale

P R E F E C T U R E D U N O R D

SECTION PERMANENTE

-----  
Section Permanente

COMITE DEPARTEMENTAL DE COORDINA-  
TION SANITAIRE ET SOCIALE  
-----

Réunion du 29 Avril 1938



P R O C E S V E R B A L

de la Réunion du 29 Avril 1938



-----

La Section Permanente du Comité Départemental de Coordination Sanitaire et Sociale s'est réunie à la Préfecture du Nord (171, Boulevard de la Liberté), le Vendredi 29 Avril 1938 à 10 Heures, sous la présidence de M. le Docteur VIELLEDENT, Inspecteur Départemental d'Hygiène Sociale, remplaçant M. le Préfet, empêché.

Etaient présents :

M.M. DERIGNY, Conseiller Général, Maire de Fourmies, les Docteurs Bertin et Legrand, Professeurs à la Faculté de Médecine, le Docteur Coppens, Président du Syndicat Médical de Lille, Signoret, Inspecteur d'Académie, Plee, Inspecteur de l'Assistance Publique, Vanlaton, Directeur de la Ligue du Nord contre la Tuberculose, Darteville et Frédéric Descamps, Président et Secrétaire de l'Union Régionale des Caisses Maladies-Maternité, Fauconneau, Directeur de la Caisse Primaire Départementale d'Assurances Sociales, Degouy, Président de l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels, R. Posiere, Secrétaire Général de la Fédération des Colonies de Vacances du Nord et de l'Est.

M.M. Couteaux et Robert Descamps, Conseillers Généraux et Marsy, Chef de la Division d'Assistance, s'étaient excusés.

X  
X X

En ouvrant la Séance, M. le Dr Vielledent, Inspecteur Départemental d'Hygiène, Directeur de l'Office Départemental d'Hygiène Sociale prie la Section Permanente d'excuser l'absence de M. le Préfet, qui empêché par les autres obligations de sa charge, regrette de ne pouvoir prendre part aux importants travaux de cette réunion. M. le Docteur Vielledent remercie également les membres présents d'avoir apporté leur collaboration aux délibérations de l'Assemblée.

Le Dr Vielledent donne ensuite lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 16 Mars 1938. M.M. Frédéric Descamps et Fauconneau demandent que le premier alinéa de la page 6 du procès-verbal, ainsi conçu :

"Les représentants ..... donnent leur entière adhésion au principe de la Convention projetée".

soit modifiée de la façon suivante :

"Les représentants .... donnent leur entière adhésion de principe à l'étude du projet de Convention".

Sous bénéfice de cette rectification, le procès-verbal est adopté.

X  
X X

#### I.- EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION

Avant d'aborder l'étude des dossiers des demandes de subvention présentées par les oeuvres de protection de la Santé Publique du Département, la Section Permanente remarque qu'elle n'est pas représentée au sein de la Commission de Coordination Sanitaire et Sociale du Conseil Supérieur d'Hygiène Sociale, dont la composition a été arrêtée par décision ministérielle du 7 Avril 1938 et elle émet le vœu que M. le Ministre de la Santé Publique veuille bien étudier la possibilité de désigner un représentant de son important groupement.

Ce vœu est reproduit en annexe en même temps qu'un autre vœu adopté par la Section Permanente et tendant à uniformiser l'action des Comités départementaux de Coordination.

#### A.- Colonies de Vacances

Le Docteur Vielledent retrace ensuite rapidement quelle a été en 1937 l'activité des 36 oeuvres de vacances qui sollicitent une subvention du Ministère de la Santé Publique.

Ces 36 oeuvres de vacances se répartissent ainsi :

14 colonies de vacances  
17 Garderies de Vacances  
3 Oeuvres faisant fonctionner à la fois une Colonie  
et une Garderie

2 Institutions recrutant des enfants sans assurer le fonctionnement d'une Colonie de Vacances.

Les dites oeuvres ont permis l'envoi de 6.652 enfants en Colonies de Vacances et l'admission de 15.889 enfants en garderies de Vacances.

Le Dr VIELLEDENT note en passant que l'effectif scolaire du Département s'élève pour les écoles primaires, publiques et privées à 231.253 et fait ressortir combien est faible le pourcentage (2.8 %) des enfants qu'il est possible de placer en Colonies de Vacances.

Les oeuvres de vacances du département totalisent:

151.404 journées de présence pour les Colonies de Vacances  
691.496 journées de présence pour les Garderies de Vacances

Le montant total des dépenses de fonctionnement (dépenses d'installation non comprises) supportées par les organismes qui s'occupent d'oeuvres de vacances, s'élève à :

1.967.186 Francs pour les Colonies de Vacances  
1.398.144 frs pour les Garderies de Vacances  
soit au total: 3.365.330 francs.

Ces dépenses représentant un prix de revient moyen par journée de présence de:

12,99 pour les Colonies de Vacances  
et 2.43 pour les Garderies de Vacances.

Le total des subventions accordées en 1937 par le Ministère de la Santé Publique est de 129.400 francs. En particulier, parmi les oeuvres qui ont obtenu une subvention en 1937, 10 Colonies de Vacances ayant reçu 51.250 francs et 4 Garderies de vacances ayant reçu 60.000 francs, sollicitent à nouveau une subvention pour 1938

Le total des subventions proposées par le Comité Départemental de Surveillance des Colonies de Vacances, et établies suivant le barème qu'il a adopté s'élève à : 247.145 francs pour les Colonies de Vacances et 150.704 frs pour les Garderies de Vacances, soit pour l'ensemble: 397.849 frs.

Après discussion, la Section Permanente du Comité Départemental de Coordination Sanitaire et Sociale approuve les bases de proposition des subventions établies par le Comité Départemental de Surveillance des Colonies de vacances dans sa séance du 26 avril 1938. A ce sujet la Section Permanente décide d'appuyer et de reprendre le voeu émis par ledit Comité de Surveillance et tendant à fixer un barème de répartition des subventions.

Sur la proposition de M. POSIERE Secrétaire Général de la Fédération des Colonies de Vacances du Nord et de l'Est, la section permanente émet le voeu, qui est reproduit en annexe, que si M.le Ministre de la Santé Publique décide de modifier le montant des subventions demandées par les Assemblées locales, cette modification soit établie proportionnellement aux chiffres proposés, de façon à ce que certaines oeuvres ne soient pas favorisées aux dépens des autres.

M. DERIGNY, conseiller général demande que soient accordés aux Municipalités qui placent des enfants, les mêmes avantages qu'aux oeuvres de vacances

M. POSIERE fait alors remarquer que la subvention accordée aux Oeuvres de Vacances par le Ministère de la Santé Publique, vient en décompte, pour une proportion minime, il est vrai, étant donnée la modicité de la participation de l'Etat, dans le prix de journée demandé à la Municipalité plaçante.

La Section Permanente étudie ensuite individuellement les demandes présentées par 36 oeuvres de vacances du Département dont les caractéristiques sont indiquées dans le tableau en annexe n° I. Les propositions de subvention adoptées par la Section Permanente avec leur mode de calcul figurent dans le tableau n° 2.

#### B - Oeuvres de Protection Maternelle et Infantile

La Section Permanente établit, sur l'avis de M. PLEE, Inspecteur Départemental de l'Assistance Publique, des propositions rapportées en annexe (Tableau III) pour l'attribution des subventions aux oeuvres de Protection Maternelle et Infantile. Ces propositions ont été basées sur l'importance de l'Oeuvre, des services qu'elle rend, et de l'effort qu'elle supporte. Le total des subventions proposées à M. le Ministre de la Santé Publique au titre des oeuvres d'Assistance Maternelle et de Protection de l'Enfance pré-scolaire s'élève ainsi à 624.300 Frs.

v La somme des dépenses supportées par ces oeuvres s'élève à 5.942.167 frs 29. M. le Dr VIELLEDENT et M. PLEE rappellent que le total des subventions accordées en 1937 a été de 414.935 frs alors que les propositions du Comité avaient été fixées à 508.800frs

#### C - Lutte antituberculeuse

Quatre demandes de subvention figurent sous cette rubrique.

##### a) Office Départemental d'Hygiène Sociale

L'Office Départemental d'Hygiène Sociale est intervenu en 1937 dans le fonctionnement de ses 34 dispensaires Antituberculeux pour une somme de 1.519.622 frs 75.

En raison de l'importance considérable du rôle des 34 Dispensaires Antituberculeux placés sous le contrôle de l'Office Départemental d'Hygiène Sociale, la Section Permanente du Comité Départemental de Coordination Sanitaire et Sociale estime que la contribution de l'Etat aux dépenses de l'Office doit être majorée et portée à 750.000 frs ( ce qui représente la moitié de la dépense supportée par l'Office indépendamment de l'effort propre des Dispensaires)

##### b) Ligue du Nord contre la Tuberculose

La Ligue du Nord contre la Tuberculose dont le budget s'élève à 749.890 frs 53 remplit trois activités principales,

- a) fonctionnement de l'Ecole d'Infirmières
- b) contrôle et surveillance des Dispensaires Antituberculeux
- c) fonctionnement de l'Oeuvre Grancher.

Cette oeuvre rend des services exceptionnels à la Protection de la Santé Publique et au développement de la politique sanitaire et sociale du département.

Son école d'infirmières a reçu 49 élèves pendant l'année 1938. Les récentes instructions ministérielles imposent la création de nouveaux cours et entraînent des dépenses supplémentaires.

La filiale de l'Oeuvre Grancher a placé 278 enfants en 1937, totalisant 54.684 journées de présence. Les dépenses correspondantes se sont élevées à 370.243 frs 70, ce qui porte le prix de revient d'une journée de placement à 6 frs 77.

M. VANLATON- Directeur administratif de la Ligue du Nord contre la tuberculose, fait remarquer qu'en 1936 le prix de revient était de 6 fr II, l'augmentation vient de ce que le montant des mensualités payées aux nourrices a dû être augmenté.

Néanmoins, si l'on compare ce prix de journée à celui en vigueur, dans les différents preventoriums, on constate que l'Oeuvre Grancher est la moins coûteuse des Oeuvres de Protection de l'Enfance, Le Placement Grancher, qui fonctionne dans le département du Nord depuis 26 ans reste ainsi un des moyens les plus efficaces et les moins onéreux, de lutte contre la tuberculose.

A ce titre, il mérite de prendre un nouvel essor et d'être largement soutenu.

En conséquence, et pour tenir compte de l'augmentation des charges qu'elle supporte, la section permanente du Comité Départemental de Coordination Sanitaire et Sociale propose que soit accordée à la Ligue du Nord contre la Tuberculose une subvention de 200.000 frs (120.000 frs pour l'Ecole d'Infirmières et 80.000 frs pour la filiale de l'Oeuvre Grancher).

#### c - Dispensaire d'Hygiène Sociale de Tourcoing

Ce Dispensaire qui a obtenu 32.000 frs de subvention en 1937, sollicite 40.000 frs.

M. VANLATON demande que le Comité de Coordination exige que le dispensaire de Tourcoing rentre dans la règle commune et qu'une subvention spéciale ne lui soit pas attribuée.

Après discussion dans laquelle intervint M. le Professeur LEGRAND la Section Permanente décide qu'un effort de coordination sera tenté auprès du Dispensaire d'Hygiène Sociale de Tourcoing et que l'affiliation de cet organisme à l'Office Départemental d'Hygiène Sociale sera une condition nécessaire lors de l'établissement des propositions de subvention pour 1939.

#### d - Anciens du Sana

Cette oeuvre poursuit son action depuis 8 ans en vue du reclassement sociale des anciens tuberculeux osseux ou pulmonaires, Elle a effectué 9 placements pendant l'année 1937. Son budget est de 44.370 frs

Pour permettre de développer l'utile activité de cette institution, la Section Permanente propose que lui sont attribuée une subvention de 5.000 frs

M. VANLATON fait ensuite observer qu'il y aurait intérêt dans la constitution des dossiers de demandes de subvention, à employer des questionnaires conformes aux statistiques mensuelles, trimestrielles et annuelles produites par les Dispensaires Antituberculeux.

Ce voeu, qui est adopté à l'unanimité, figure en annexe au présent procès-verbal.

D - Assistance aux Aveugles

La Section Permanente examine ensuite une demande formulée par l'Association des Amis des Aveugles Civils et des Aveugles de Guerre du Nord de la France, et propose que soit attribuée à cette institution une subvention de 2.000 frs.

E - Laboratoire d'Hygiène

L'Institut Pasteur de Lille rend des services essentiels à la Protection de la Santé Publique aussi bien dans le cadre des départements voisins que dans celui du Département du Nord.

Il a effectué en 1937 les travaux suivants:

Analyses d'eaux d'alimentation .....	4.404
Analyses d'eaux résiduaires .....	600
Réactions de Bordet Wassermann .....	22.523
Autres analyses intéressant l'hygiène .....	<u>30.015</u>
total .....	57.542

La plupart de ces analyses sont effectuées gratuitement.

Le budget de l'Institution s'est élevé en 1937 à 1.408.496 frs.

En tenant compte de ces multiples éléments et des difficultés financières qui assaillent l'Institut Pasteur, la Section Permanente propose que la subvention de l'Etat soit portée à 300.000 frs

F - Lutte Antivénérienne

a - Centre Régional Antivénérien

La demande formulée par le Centre Régional Antivénérien groupe en plus de la demandé nécessaire au fonctionnement même du Centre, les demandes établies par tous les services anticénériens du Département du Nord.

Ces services ont obtenu 225.000 francs pour 1937, M. le Professeur BERTIN demande que la subvention de l'Etat soit portée à 300.000 francs en 1938, en raison de l'augmentation des charges supportées par les Dispensaires et de la mise en fonctionnement de 3 nouveaux dispensaires à Halluin, Seclin et St-Amand. Ces propositions sont adoptées par la Section Permanente.

b - Dispensaire Antivénérien de la Ville de Lille

M. le Professeur BERTIN fait remarquer que le contrôle de la prostitution est un service municipal normalement à la charge de la Commune, à Lille, comme dans les autres villes du Département.

La Ville de Lille assure en outre le traitement des prostituées et pour ce service une subvention de 3.000 francs pourrait être attribuée.

La Section Permanente adopte ces vues en précisant que la subvention de 3.000 francs qui pourrait être attribuée à la Ville de Lille est destinée uniquement au traitement des prostituées et non au contrôle de la prostitution qui incombe exclusivement à la Ville.

II - EXAMEN DES DEMANDES DE PRELEVEMENTS SUR LES BONIS DES CAISSES D'ASSURANCES SOCIALES

La demande formulée par la Caisse Interprofessionnelle d'Assurances Sociales du Bassin de la Sambre N° 59-16 à Maubeuge, tendant à utiliser la totalité de ses bonis (248.000 frs) disponibles au bilan de l'exercice 1936, en faveur de la Mutuelle Chirurgicale du Bassin de la Sambre, à Maubeuge, est ensuite examinée.

Cette utilisation a déjà reçu un avis favorable de la part du Maire de Maubeuge, du Sous-Préfet d'Avesnes, du Syndicat Médical de l'Arrondissement d'Avesnes, et de la Fédération des Syndicats Médicaux du Nord.

A la suite des observations présentées par M. Frédéric DESCAMPS, assurant que la Mutuelle dont il s'agit est un organisme de valeur, la Section Permanente donne un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la Caisse Interprofessionnelle du Bassin de la Sambre.

M. FAUCONNEAU, Directeur de la Caisse Primaire Départementale d'Assurances Sociales du Nord, fait ensuite connaître que sa Caisse a demandé à M. le Ministre du Travail l'autorisation de subventionner, sur ses bonis, les oeuvres suivantes:

- " Sauvegarde des Nourrissons" de Tourcoing - 20.000 francs
- " Aide aux Familles Nombreuses de l'Arrondissement de Lille" 4.000 frs
- " Comité Départemental de Propagande pour la Consommation du Lait" 50.000 francs
- " Dispensaire Antivénérien de Valenciennes - 20.000 francs
- " Envoi d'enfants en Colonies de Vacances.

M. FAUCONNEAU demandant que, pour accélérer la procédure, la Section Permanente donne immédiatement son avis sur ces utilisations de bonis, sans attendre que M. le Ministre de la Santé Publique en saisisse M. le Préfet du Nord, M. le Dr Viellèdent fait remarquer qu'il y aurait plutôt avantage à s'entourer de tous les éléments d'information nécessaires.

En effet, si les deux premières subventions, celles destinées à la "Sauvegarde des Nourrissons" et à l'aide aux Familles Nombreuses ne donnent lieu à aucune difficulté, il n'en est pas de même des subventions proposées pour le Comité Départemental de Propagande pour la Consommation du Lait et pour le Dispensaire Antivénérien de Valenciennes.

La question des distributions de lait dans les écoles mérite d'être examinée de près. Il n'est pas en effet démontré qu'elles soient réellement profitables à la santé des enfants. Elles apparaissent par contre plutôt comme une affaire commerciale et où l'intérêt de la Santé Publique est secondaire. Aussi la Section permanente décide-t-elle de réserver son avis, tant que ne seront pas précisées les conditions dans lesquelles sont effectuées les distributions de lait.

Quant à la subvention proposée pour le Dispensaire Antivénérien de Valenciennes, M. le Dr Vielledent expose qu'il serait inadmissible d'accorder à ce Service une participation destinée à assurer une rétribution de faveur à l'Infirmière-visiteuse du Dispensaire. Il serait contraire à l'équité que l'échelle des traitements adoptée pour les Infirmières-Visiteuses d'Hygiène Sociale du Département ne soit pas uniformément respectée par tous les Services Publics.

M. le Professeur BERTIN fait également remarquer que c'est dans ce sens que sont adressées à M. le Ministre de la Santé Publique des propositions en vue de la répartition des crédits destinés à assurer le fonctionnement des Services Antivénériens. Car le Dispensaire de Valenciennes, participe, comme les autres Dispensaires du Département, à l'attribution des subventions de l'Etat. Dans ces conditions, il serait anormal de lui assurer un traitement d'exception.

M. FAUCONNEAU se range aux avis exprimés et se propose de demander au Conseil d'Administration de la Caisse Primaire Départementale d'Assurances Sociales du Nord, l'attribution d'une subvention pour l'ensemble des Dispensaires Antivénériens du Département, y compris celui de Valenciennes.

La Section Permanente décide donc pour ces questions, de réserver son avis jusqu'au moment où l'enquête réglementaire aura justifié l'attribution de subventions exceptionnelles.

+

+ +

La Section Permanente du Comité Départemental de Coordination après avoir entendu les explications de M. VANLATON, au sujet de la demande d'autorisation d'une loterie au capital de 50.000 frs formée par le Dispensaire Antituberculeux d'Armentières donne un avis favorable à l'autorisation demandée.

La Section Permanente reprend ensuite la discussion du Projet de Convention à passer entre le Département (Office Départemental d'Hygiène Sociale) et les Organismes d'Assurances Sociales, pour le développement de la Lutte Antituberculeuse dont le principe a été adopté dans la précédente réunion du 16 Mars 1938.

M. le Dr Vielledent propose que le projet de Convention soit soumis aux délibérations d'une Commission spécialement désignée à cet effet et comprenant à parties égales des représentants de l'Office et des représentants des Organismes d'Assurances Sociales. Cette Commission sera chargée d'élaborer une convention type, qui sera ensuite proposée à l'accord des organismes qualifiés pour traiter avec le Département. M. DARTEVELLE, Président de l'Union Régionale des Caisses Maladies-Maternité de Lille et M. Frédéric DESCAMPS rappellent à ce sujet la lettre adressée à M. le Préfet du Nord par l'Union Régionale et désignant les Représentants des Organismes d'Assurances Sociales à cette Commission Spéciale.

+

+ +

Abordant un autre domaine de la Coordination Sociale, M. le Dr. Vielledent, signale l'impérieuse nécessité d'établir une liaison entre les Dispensaires Antituberculeux et les Centres Hospitaliers.

Il y aurait un intérêt considérable, afin de prévenir la contagion familiale tuberculeuse, à ce que les Hôpitaux signalent à l'Office Départemental d'Hygiène Sociale tout nouveau cas de tuberculose diagnostiqué, ainsi que la sortie des tuberculeux. L'Office constituera ainsi un fichier central qui lui permettra d'alerter le Dispensaire de la région où habite le malade en vue de la prise en charge de la famille de celui-ci.

Afin de respecter le secret professionnel, la déclaration serait adressée par le Médecin de l'Etablissement Hospitalier au Médecin-Directeur de l'Office Départemental d'Hygiène Sociale qui aviserait le Médecin-Chef du Dispensaire compétent.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

Le Secrétaire Général du Comité  
Départemental de Coordination Sanitaire  
et Sociale,

s) .....



A D D E N D U M

VOEUX ADOPTES PAR LA SECTION PERMANENTE DU COMITE  
DEPARTEMENTAL de COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE

VOEU N° I

tendant à ce que soit représentée la Section Permanente du Comité de Coordination Sanitaire et Sociale du Département du Nord au sein du Comité Central de Coordination

-----

Considérant l'exceptionnelle importance de la Section Permanente du Comité de Coordination du Département du Nord, celle parmi les organismes de province, dont la mission est la plus délicate et la plus complexe,

La Section Permanente du Comité Départemental de Coordination Sanitaire et Sociale regrette que dans la composition de la 7ème Commission du Conseil Supérieur d'Hygiène Sociale (Coordination Sanitaire et Sociale) arrêtée par décision Ministérielle du 7 avril 1938, ne figure aucun membre de la Section Permanente du Département du Nord et émet le vœu que M. le Ministre de la Santé Publique veuille bien étudier la possibilité de désigner un représentant de cet important groupement.

VOEU N° 2

tendant à ce que soient publiés les travaux du Comité Central de Coordination Sanitaire et Sociale, ainsi que la répartition des Subventions accordées par M. le Ministre de la Santé Publique.

-----

Considérant qu'il est indispensable que les Comités Départementaux de Coordination Sanitaire et Sociale, conduisent leur action et basent leurs estimations suivant des directives uniques pour toute la France et qu'ils s'inspirent des travaux de la Commission Centrale de Coordination Sanitaire et Sociale,

La Section Permanente du Comité de Coordination Sanitaire et Sociale du Département du Nord émet le vœu que les procès-verbaux des réunions de la 7ème Commission du Conseil Supérieur d'Hygiène Sociale (Coordination Sanitaire et Sociale) soient communiqués à chacun des Comités Départementaux et que, notamment soit publiée la répartition des subventions accordées par M. le Ministre de la Santé Publique aux divers organismes de Prévention Sanitaire et Sociale.

VOEUX N° 3, 4 et 5

tendant à fixer un barème uniforme de répartition des subventions aux Oeuvres de Colonies de Vacances

1°- Considérant qu'il est indispensable, pour que les divers Comités de Coordination n'établissent pas des propositions arbitraires de subvention pour les oeuvres de vacances, que ces propositions soient établies d'après des directives uniformes,

La Section Permanente du Comité Départemental de Coordination Sanitaire et Sociale émet le vœu que soit prochainement publié l'arrêté spécial prévu à l'article 2 de l'arrêté de M. le Ministre de la Santé Publique en date du 18 Mai 1937, fixant la contribution de l'Etat au prorata du nombre de journées de séjour.

X  
X X

2°- Considérant que le nombre de journées mesure insuffisamment l'effort réalisé par l'Oeuvre de vacances,

La Section Permanente du Comité Départemental de Coordination Sanitaire et Sociale estime qu'il y a lieu également de tenir compte des cinq facteurs suivants :

a) la distinction des oeuvres de vacances en :

(Colonies Sanitaires  
(Colonies de Vacances  
(Camps de Vacances  
(Placement familial  
(Garderies de Vacances

b) la dépense de fonctionnement de l'Oeuvre de Vacances (où le prix de revient par journée de présence)

c) les frais de transport

d) la densité de la population urbaine de l'agglomération au profit de laquelle s'organisent les oeuvres de vacances

d) les frais d'installation de l'oeuvre de vacances

Et émet le vœu que M. le Ministre de la Santé Publique veuille bien prendre en considération le barème qu'il soumet à sa haute appréciation.

D'après ce barème, le montant de la subvention est déterminé par l'addition des 5 éléments suivants :

I.- Nombre de journées x  $\begin{cases} 0,60 \text{ (Colonie de Vacances)} \\ 0,10 \text{ (Garderie de Vacances)} \end{cases} = a$

2 - + dépenses de fonctionnement x 5 % = b

3 - + frais de transport x 10 % = c

4 - + majoration pour densité d'agglomération

$$= (a+b+c) \times \frac{\text{population du Département}}{10.000.000}$$

5 - + majoration pour frais d'installation

$$(a+b+c) \times (\text{pourcentage variant de 0 à 20\% déterminé par le Comité de Surveillance})$$

Le chiffre ainsi obtenu est voisin de 1/10<sup>e</sup> de la dépense de fonctionnement de l'Œuvre de vacances.

3°- Considérant qu'il ne serait pas équitable que certaines institutions de vacances soient favorisées aux dépens des autres.

La Section Permanente émet le vœu que si M. le Ministre de la Santé Publique décide de modifier le montant des subventions proposées par l'Assemblée, une telle modification soit établie suivant une même proportion pour toutes les œuvres du Département.

VOEU N° 6

tendant à simplifier les questionnaires établis par le Ministère

---

La Section Permanente du Comité Départemental de Coordination Sanitaire et Sociale émet le vœu que les questionnaires du Ministère de la Santé Publique destinés à la constitution des dossiers de demandes de subvention par les Dispensaires Antituberculeux soient établis conformément aux statistiques mensuelles, trimestrielles et annuelles produites par les mêmes organismes.

Ce vœu n'a d'autre objet que de simplifier les écritures du Service des Dispensaires.

COMITE DEPARTEMENTAL  
de COORDINATION  
SANITAIRE et SOCIALE

Section Permanente  
Réunion du 3 août 1938



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE du NORD



PROCES-VERBAL

de la réunion de la Section Permanente  
du Comité Départemental de Coordination Sanitaire  
et Sociale en date du 3 août 1938.

*M. Planque  
à titre d'information  
C. Simonneau  
26.9.38*

La Section Permanente du Comité Départemental de Coordination Sanitaire et Sociale s'est réunie à la Préfecture du Nord-Annexe (171, Bd. de la Liberté), le mercredi 3 Août 1938, à 10 heures, sous la présidence de M. le Docteur VIELLEDENT, Inspecteur Départemental d'Hygiène, remplaçant M. le Préfet, empêché.

Etaient présents :

M.M. COUTEAUX, DERIGNY et Robert DESCAMPS, Conseillers Généraux, M.M. les Docteurs COPPENS et LEGRAND, M.M. DEGOUY, FAUCONNEAU et VANLATON.

M. DARTEVELLE, empêché d'assister à la réunion, s'était fait représenter par M. Frédéric DESCAMPS, Directeur de l'Union pour la réassurance des Caisses d'Assurances Sociales.

M. PLEE, Inspecteur Départemental de l'Assistance Publique, s'était excusé.

\*

\* \*

Le procès-verbal de la réunion de la Section Permanente du 16 Juin 1938 est lu et approuvé sans observations.

\*

\* \*

M. le Docteur VIELLEDENT informe l'Assemblée que, par circulaires des 16 septembre 1937 et 11 juillet 1938, adressées aux Préfets, M. le Ministre de la Santé Publique a invité les Comités Départementaux de Coordination Sanitaire et Sociale à :

1°- établir un inventaire de toutes les Oeuvres et Institutions privées ou publiques concourant à la défense de la Santé Publique;

....

2°- élaborer un plan départemental de prévention sanitaire et de lutte contre les fléaux sociaux.

M. le Docteur VIELLEDENT s'exprime ainsi au sujet de l'élaboration du plan de prévention sanitaire et de lutte contre les fléaux sociaux prévu par les Circulaires ci-dessus visées :

"Les Circulaires antérieures sur la coordination nous invitaient - à définir la politique de prévention sanitaire et d'Assistance Sociale dans le Département (Circulaire du 26 août 1936); - à délimiter étroitement, tant au point de vue de la compétence territoriale que de la capacité technique, l'action des diverses institutions existantes; - à faire l'inventaire complet de ces institutions en indiquant les ressources dont elles disposent, ainsi que leurs moyens d'action; - à supprimer immédiatement les superfétations et doubles emplois; - enfin, à procéder à l'étude des régions dépourvues des institutions nécessaires (Circul. du 26 Septembre 1936).

"En somme il s'agit, le bilan sanitaire une fois établi, de comparer les disponibilités aux besoins, et de prévoir les besoins selon leur urgence.

"Toute pléthore doit être résorbée, toute région dépourvue doit être organisée.

"M. le Ministre estime que l'élaboration de ce plan général permettra en outre de déceler au regard des besoins généraux départementaux, l'intérêt, la valeur et le degré d'utilité des Oeuvres et Services intégrés dans ce plan, et facilitera l'examen des demandes de subvention sollicitées sur les fonds de l'Etat, lesquelles d'une façon générale, et dans un trop grand nombre de cas, ne sont appuyées que d'un avis favorable de principe.

"La politique de prévention sanitaire et d'assistance sociale peut se résumer comme suit :

"I - Prévenir "l'accident social", d'ordre physique, pathologique et même moral, au moyen d'un ensemble coordonné d'organismes de recherche, d'information, de surveillance et de prophylaxie;

"II - Prémunir l'enfant, l'adolescent et l'homme d'un entraînement hygiénique complet par la surveillance sanitaire;

"III - Doter la population de tous moyens pratiques, collectifs ou individuels, susceptibles de la protéger, de l'aider, de la soigner, de la guérir et de la rendre à la vie de travail.

"Ne nous dissimulons pas que le sens très enraciné de la liberté individuelle s'oppose chez nous aux réalisations collectives, parmi lesquelles citons : déclaration des maladies, indication des causes de décès, établissement du carnet de santé et du certificat médical prénuptial, isolement des contagieux, traitement des maladies vénériennes, etc...

....

"Soulignons, en demeurant sur le plan régionaliste, que les  
"difficultés d'ordre matériel sont importantes pour nous, en présence  
"de cette triple constatation, à savoir :

"Département très étendu; près de 200 kilomètres dans sa  
"plus grande largeur;

"Population considérable de l'ordre de deux millions alors  
"que la moyenne générale des départements français n'est que de  
"300.000 habitants;

"Contrées ethniques et économiques essentiellement différen-  
"tes : population maritime et flamande, agglomérations urbaines et  
"ouvrières, centres miniers, territoires agricoles, régions d'élevage  
"etc...

"Les répercussions financières sont fonction du nombre d'ha-  
"bitants et les besoins sanitaires sont variables.

"J'ajoute toutefois que les régions d'Inspection Sanitaire  
"créées à notre demande par le Conseil Général dans 3 régions bien  
"distinctes permettront une prospection utile en vue d'une action sani-  
"taire logique et cohérente.

"Quoiqu'il en soit il importe de se mettre au travail  
"(travail qui ne peut être qu'amorcé dans le délai qui nous est impar-  
"ti, mais qui sera poursuivi méthodiquement et rationnellement dans un  
"temps aussi court que possible) - et dans ce but nous vous présentons  
"un inventaire des institutions sanitaires et sociales rattachées au  
"Comité Départemental de Coordination qui comporte non seulement une  
"nomenclature ordonnée, mais aussi quelques précisions sur les réalisa-  
"tions existantes et leur fonctionnement et aussi diverses suggestions  
"sur leur extension éventuelle.

"Déjà même nous posons des jalons pour doter les régions  
"dépourvues de certaines institutions qui, en d'autres régions, ont  
"témoigné de leur efficacité.

"Dans l'esprit de coordination qui inspire tous vos travaux  
"le plan départemental de Prévention Sanitaire et de Lutte contre les  
"fléaux sociaux que je vous présente peut être amendé ou complété.

"L'avenir nous donnera de multiples occasions de l'améliorer  
"en demeurant dans les grandes lignes judicieusement fixées par  
"l'Administration Supérieure et adoptées par le Conseil Général du Nord".

M. PLEE qui n'a pu, à son vif regret, prendre part aux travaux  
de la présente Assemblée, a tenu néanmoins à lui soumettre par écrit  
les quelques suggestions que lui inspirent l'établissement d'un plan  
départemental de prévention sanitaire en ce qui concerne la maternité  
et la première enfance.

Lecture est donnée de ce document :

"Observons tout d'abord que dans le Nord comme dans la plupart  
"des Départements d'ailleurs, les Organismes de protection maternelle  
"et infantile sont nés et ont grandi, non pas d'après les nécessités  
"locales et encore moins d'après un plan quelconque; mais selon les  
"circonstances et au gré des initiatives locales. D'où ces lacunes,  
"ces inégalités et ces diversités qu'on rencontre à chaque pas dans  
notre organisation de défense de la Mère et de l'Enfant.

"En fait, nous nous trouvons en présence, non pas d'une ligne de  
"défense continue, mais d'îlots de résistance éparpillés çà et là, sans  
"relations les uns avec les autres et dans les intervalles non battus  
"desquels l'ennemi - en l'espèce la mortalité infantile - peut se glis-  
"ser impunément. Aussi les résultats obtenus sont-ils loin d'être pleine-  
"ment satisfaisants. Notre taux de mortalité, sans être particulièrement  
"élevé, pourrait être encore sensiblement abaissé et un nombre appréciable  
"de vies humaines pourrait être épargné chaque année.

"A mon avis, nous n'y réussirons pas si nous continuons, comme nous  
"l'avons fait jusqu'ici, à nous en remettre à l'initiative privée, voire  
"même aux initiatives municipales, pour créer et faire fonctionner les  
"organismes de protection de la mère et de l'enfant.

"Au surplus, les Associations privées, qui présentaient autrefois  
"l'avantage de se suffire en grande partie à elles-mêmes, ont vu leurs  
"ressources propres s'amenuiser de plus en plus et en sont venues à de-  
"mander à l'Etat et au Département une participation financière de plus  
"en plus importante, à telle enseigne que leur rapport pécuniaire est  
"maintenant très faible comparé à celui qu'elles reçoivent des Collecti-  
"vités publiques.

"Quant aux communes, leur situation financière est également  
"difficile et empêche la plupart d'entre elles de consacrer à la Protec-  
"tion de la mère et de l'enfant tout l'effort désirable.

"Aussi, notre organisation de défense contre la mortalité infan-  
"tile risque-t-elle de marquer le pas pendant de longues années encore  
"si le Département et l'Etat ne prennent l'initiative du mouvement de  
"prévention sanitaire et n'appliquent systématiquement, quittes à en sup-  
"porter les frais, un plan d'ensemble suffisamment souple pour s'adapter  
"aux circonstances locales et pour utiliser dans la mesure où ils peu-  
"vent l'être, les organismes existants.

"A mon sens, ce plan pourrait dans ses grandes lignes être établi  
"de la façon suivante : il faudrait tout d'abord faire adopter par tous  
"le principe que l'enfant doit être protégé non plus seulement depuis sa  
"naissance, mais "ab utero".

"Pour des raisons diverses - généralement d'ordre psychologique -  
"cette notion de la nécessité de surveiller l'enfant dès les premières  
"manifestations de son existence, est demeurée dans la pénombre - pénom-  
"bre à la faveur de laquelle la Mortalité continue sourdement ses ravages.

"A ce sujet cependant l'avènement des Assurances Sociales a fait se  
"lever un espoir. L'obligation pour les assurées sociales de se soumettre  
"à un contrôle médical régulier constitue en effet une importante étape  
"dans la voie de la protection de la Maternité.

"N'oublions pas cependant que ce contrôle perdrait la majeure  
"partie de son intérêt s'il se bornait, comme c'est le cas en matière  
"d'A.M.G., à une simple constatation de la grossesse.

"Un tel acte serait, évidemment sans portée, au regard de la  
"mortalité s'il ne s'accompagnait des opérations techniques (prise  
"de sang, examen clinique général, radiodiagnostic, etc... permettant de  
"détecter les affections spécifiques et si un traitement approprié n'é-  
"tait entrepris en temps opportun. Nous aurons à appeler tout spéciale-  
"ment sur ce point l'attention des Caisses d'Assurances Sociales, dont  
"le rôle en matière de prévention sanitaire peut, ne l'oublions pas,  
"être considérable.

...

"Quoiqu'il en soit, peut-on dire que dans l'état actuel des choses, la surveillance de la femme enceinte soit, dans notre Département, convenablement assurée ? Nous ne le croyons pas et cela pour plusieurs raisons :

"En ce qui concerne tout d'abord les Assurées Sociales elles-mêmes, si leur surveillance est théoriquement organisée, il reste à savoir quelle est la qualité de cette surveillance et si toutes les mesures d'ordre préventif sont effectivement prises. Il semble que les Caisses d'Assurances Sociales devraient être tenues de fournir périodiquement à l'Inspection Départementale d'Hygiène des justifications détaillées de la manière dont leurs ressortissantes sont surveillées au cours de leur grossesse et de préciser l'action que la Caisse exerce en ce qui touche les traitements reconnus nécessaires.

"Quant aux non-assurées sociales - je ne parle évidemment que de celles des classes dites "laborieuses" - elles ne sont que très insuffisamment surveillées au cours de leur grossesse.

"Pour y remédier, on pourrait tout d'abord introduire dans la loi d'Assistance aux Femmes en Couches une disposition obligeant les intéressées à se soumettre aux frais de service d'A.M.G. à plusieurs examens médicaux complets en vue du dépistage des maladies spécifiques et à subir, le cas échéant, le traitement approprié (les visites de sages-femmes que prévoit le règlement d'A.M.G. sont insuffisantes).

"Quant aux femmes ne relevant ni des Assurances Sociales, ni de l'A.F.C., leur surveillance est évidemment plus difficile à organiser, puisqu'aucune obligation, dans l'état actuel de nos moeurs, ne semble pouvoir leur être imposée. Les conjointes d'assurés sociaux pourraient toutefois être assujetties aux mêmes obligations que les assurées sociales, ce qui restreindrait considérablement le nombre des "non surveillées".

"Il reste à déterminer les modalités techniques selon lesquelles la surveillance de la femme enceinte doit être organisée. Faut-il, comme l'ont fait certains départements, ne recourir qu'à la consultation au Cabinet du Médecin, toute liberté étant laissée à l'intéressée du choix du praticien et de la date de l'examen (à condition qu'il y ait lieu dans des limites fixées par le règlement) ou doit-on multiplier les consultations collectives publiques et gratuites et les rendre obligatoires ? Il semble bien qu'à cet égard il soit efficient, pour augmenter le nombre des "surveillées", de combiner les deux formules et de laisser le choix aux intéressées. Le procédé n'est peut-être pas le plus économique, mais il y gagne en efficacité, ce qui est, après tout, l'essentiel. Il ne faut pas oublier, en effet, que dans certaines régions, dans les Flandres, notamment, les consultations prénatales publiques n'auront pendant longtemps encore, pour des raisons d'ordre moral, que très peu de succès. On ne peut que procéder progressivement, en commençant par la consultation privée gratuite, au Cabinet du Médecin, avec libre choix comme en matière d'A.M.G.

"Il n'empêche d'ailleurs qu'il serait opportun d'augmenter le nombre des Consultations prénatales publiques. Ces organisations sont, en effet, dans notre Département, en nombre infime par rapport au chiffre de la population. Seules quelques grandes villes et quelques oeuvres privées en ont organisées.

"Il semble assez facile au surplus d'adjoindre une consultation prénatale à la plupart de nos Consultations de Nourrissons. Les frais de personnel et de matériel (table d'examen, petit matériel de prise de sang et d'analyse) pourraient être supportés par le Département, les Communes n'ayant à fournir qu'un local approprié.

"La surveillance de la grossesse étant supposée réalisée, il convient maintenant d'examiner si d'une façon générale dans le Département les accouchements ont lieu dans les conditions satisfaisantes. Or, dans les agglomérations de quelque importance et dans la classe ouvrière, l'accouchement à l'Hôpital est devenu la règle. Sans doute en résulte-t-il une charge sensible pour les Collectivités; mais par contre la Santé Publique y réalise un gain important. Il semble bien d'ailleurs que les Maternités, tant publiques que privées, soient actuellement en nombre suffisant dans le Nord et qu'il n'y ait pas lieu - à quelques exceptions près - d'envisager de nouvelles créations. Il convient au contraire dans l'intérêt des Finances publiques, d'éviter la multiplication des petits et moyens établissements, pour permettre aux Maternités importantes de "tourner" à plein régime et d'abaisser ainsi leur prix de revient.

"Notons que la question des sages-femmes mérite un examen particulièrement attentif. Les sages-femmes concurrencées par les Médecins, ont de plus en plus de peine à vivre, notamment dans les régions où la population est relativement clairsemée, comme dans les Flandres. Aussi, dans certains villages, les "matrones" connaissent-elles encore sous le nom de "gardes-couches" une vogue incontestable. Il conviendrait pour y remédier de faire une place aux sages-femmes (en leur imposant au besoin la possession du diplôme d'Assistante Sociale) dans la surveillance à domicile de la mère et de l'enfant dont nous parlerons plus loin.

"L'enfant étant né, comment convient-il d'assurer sa surveillance sanitaire ? Ici encore 2 méthodes s'affrontent, celle de la surveillance collective (Consultation de Nourrissons) et celle de la surveillance au domicile de la mère ou de la nourrice. Chacun de ces deux procédés comporte des avantages et des inconvénients. Si la Consultation de Nourrissons est relativement économique, elle ne constitue par contre qu'une surveillance généralement superficielle. En outre, l'obligation de fréquentation étant difficile à imposer, bon nombre d'enfants - et généralement ceux qui auraient le plus besoin d'être surveillés - échappent à ce mode de contrôle. On peut en outre reprocher aux séances collectives d'être une cause de propagation des maladies contagieuses. La visite à domicile est, en fait, beaucoup plus efficace parce qu'étant inopinée, elle donne les moyens de déceler des fautes qui n'apparaissent pas à la Consultation de Nourrissons; parce qu'elle permet de suivre de plus près les débiles, les chétifs, tous ceux qui en un mot ont plus besoin que d'autres d'être surveillés, pour des raisons inhérentes au nourrisson lui-même ou au milieu familial.

"Par contre, la surveillance à domicile est onéreuse, parce qu'elle exige un personnel nombreux et choisi.

"Bien que nos préférences personnelles aillent à la surveillance à domicile, nous ne pensons cependant pas qu'il convienne quant à présent du moins, d'envisager la suppression de nos consultations de nourrissons. A l'heure actuelle, nous possédons 307 sièges de consultations de Nourrissons (en 285 localités). Leur action sur la mortalité infantile est indéniable. Sans doute leur efficacité pourrait-elle être plus grande, si elles étaient faites avec plus de soin et si la fréquentation était suivie de plus près par les Mairies. Nous ne désespérons pas d'obtenir sur ces deux points des améliorations importantes.

"Toutes ces consultations sont dotées de primes de présence :  
"Une petite somme d'argent (généralement 5 Frs) dont une moitié est  
"à la charge du Département et l'autre moitié à la charge de la  
"Commune intéressée, est remise à toute personne qui présente un  
"enfant de moins d'un an. Ce système, instauré par le Comité Franco-  
"Américain d'Aide aux Régions Libérées qui fut le créateur des  
"Consultations de Nourrissons actuelles, est doublement critiquable.  
"Au point de vue moral d'abord en ce qu'il base l'assiduité aux  
"Consultations non sur l'intérêt que la mère porte à la santé de son  
"enfant; mais sur l'appât du gain. En outre, cette prime de présence,  
"si minime qu'elle soit, constitue tout de même un lourd fardeau  
"pour les Collectivités qui l'octroient. C'est ainsi qu'en 1937,  
"elle a coûté 431.012 Frs au Département. Si l'on y ajoute la part  
"des Communes, c'est en réalité à un total de 862.024 Frs que sont  
"revenues ces primes.

"On peut se demander, dans ces conditions, s'il ne convien-  
"drait pas d'envisager la suppression d'une dépense aussi improduc-  
"tive. Il semble d'ailleurs possible d'obvier aux inconvénients que  
"pourrait entraîner la disparition de la prime en améliorant d'une  
"part le fonctionnement des Consultations et d'autre part, en ren-  
"dant leur fréquentation rigoureusement obligatoire pour tous les  
"bénéficiaires d'une allocation quelconque ainsi que pour les assu-  
"rées sociales et femmes d'assurés.

"La Consultation de Nourrissons, si parfaite qu'elle soit,  
"constitue-t-elle, à elle seule, une protection suffisante de  
"l'Enfance du 1er Age ? Il ne le semble pas, non seulement parce qu'  
"il est bien difficile, voire même impossible, d'obtenir une fré-  
"quentation intégrale; mais aussi parce que, dans bien des cas,  
"le nourrisson réclame une surveillance plus assidue que celle,  
"forcément intermittente, de la Consultation. Cette considération  
"nous amène à poser le principe de la nécessité de la visite à domici-  
"le.

"Ce mode de surveillance semble bien en effet, le seul réelle-  
"ment efficace, le seul qui empêche les réfractaires - ceux qui la  
"plupart du temps auraient le plus besoin d'être suivis - d'échap-  
"per à la surveillance.

"Mais la surveillance hygiénique à domicile est-elle pratique-  
"ment réalisable ? C'est ce que nous allons examiner maintenant.  
"Observons tout d'abord qu'il ne peut être question de la faire  
"exercer par des médecins. C'est là un procédé beaucoup trop coûteux  
"et qui est loin d'ailleurs de donner toute satisfaction. L'expé-  
"rience de la Loi Roussel l'a prouvé depuis longtemps. La solution  
"qui vient tout naturellement à l'esprit est celle de la surveillan-  
"ce par des Infirmières-Visiteuses (ou "assistantes du service  
"social").

"Or, si ce procédé est d'un rendement excellent, il est, par  
"contre, lui aussi, assez onéreux. Il faut en effet prévoir en prin-  
"cipe une visiteuse par 20.000 habitants, ce qui porterait à  
"100 environ le nombre des visiteuses nécessaires pour tout le  
"Département.

"Chacune d'elles revenant en moyenne (y compris les frais de  
"déplacement) à 20.000 Frs par an, il en résulterait une dépense  
"totale annuelle de 2.000.000 Frs (dont la moitié environ à la charge  
"de l'Etat, conformément à la Circulaire du 15 Juillet 1931).

....

"Les Finances publiques ne paraissant pas en mesure de supporter un tel effort, il convient de rechercher une solution moins coûteuse.

"Or, il ne faut pas oublier que nous possédons dans la personne des sages-femmes, des auxiliaires capables de rendre à la protection maternelle et infantile des services fort appréciables. Au surplus, une grande partie d'entre elles collaborent déjà, à la satisfaction générale, aux consultations départementales de nourrissons. Leur formation technique pourrait d'ailleurs être améliorée par des stages appropriés dans les services de puériculture.

"L'avantage d'une telle main-d'oeuvre serait d'être moins dispendieuse que celle fournie par les Infirmières-Visiteuses. On peut concevoir, en effet, que la sage-femme soit, tout comme l'ont toujours été les Médecins-Inspecteurs de la Protection du 1er Age, autorisée à faire de la clientèle.

"Il suffirait alors de lui allouer non pas un traitement plein, comme à l'infirmière-visiteuse, mais une indemnité. Il semble que celle-ci pourrait être équitablement fixée à 6.000 Frs par an. Si l'on y ajoute une indemnité de déplacement, qui pourrait être en moyenne de 3.000 Frs par an, chaque sage-femme assistante de protection maternelle et infantile reviendrait à 9.000 Frs.

"Ajoutons d'ailleurs qu'un tel système ne s'adapte bien qu'aux Campagnes et aux Régions où la population est relativement peu dense.

"Au contraire dans les agglomérations urbaines, il semble bien que la formule "infirmière-visiteuse (ou selon la nouvelle dénomination, "assistante- du Service Social") soit à préférer. Or, on peut estimer à 20 le nombre des assistantes sociales nécessaires pour surveiller la population infantile des villes importantes, soit une dépense annuelle de 20.000 x 20 = 400.000.

"En résumé, la dépense totale pour assurer une surveillance complète des enfants en bas âge peut être évaluée comme suit :

" - 80 sages-femmes à 9.000 Frs .....	720.000
" - 20 assistantes sociales à 20.000 Frs .....	400.000
	1.120.000

"Notons que la part du Département dans cette dépense serait relativement peu importante. On peut, en effet, en rendant les Consultations de Nourrissons obligatoires et en améliorant leur technique, envisager les mesures suivantes :

- "1°- Suppression des primes de présence, ce qui permettrait de réaliser un gain annuel de ..... 430.000
- "2°- faire supporter par les Communes la charge de la dépense occasionnée par les Secrétaires et de femmes de Service de Consultations de Nourrissons, soit pour le Département une économie de ..... 140.000

...

"Signalons que les Communes n'auraient aucun effort financier nouveau à faire, puisqu'elles paieraient les secrétaires et femmes de service sur le crédit qu'elles consacrent jusqu'à présent au financement de la moitié du montant des primes).

"Les 2 mesures susvisées permettraient une récupération annuelle de ..... 570,000  
"ce qui ramènerait la dépense supplémentaire occasionnée par les créations de postes sus-visées à :  
1.120.000 - 570.000 = ..... 550,000  
"dont l'Etat rembourserait environ la moitié.

"Il faut considérer en outre, que le moment paraît venu d'amener les Caisses d'Assurances Sociales à participer aux dépenses de protection maternelle et infantile dont elles sont appelées à bénéficier dans un avenir prochain, par suite de la réduction progressive du nombre des malades.

"En résumé, notre plan de prévention sanitaire serait ainsi conçu, en ce qui concerne la mortalité et la mortalité infantile:

"1°- instituer une surveillance suivie de la femme enceinte en doublant d'une part nos consultations départementales de nourrissons, de consultations prénatales gratuites et en permettant d'autre part, à toute femme enceinte de se faire examiner gratuitement au Cabinet du Médecin local,

"Les intéressées auraient le choix entre ces deux modes d'examen, mais seraient tenues de justifier de 3 visites médicales (et non visites de sage-femme) au cours de leur grossesse; dont la première au cours du 4ème mois de la gestation. Cette obligation serait imposée à toutes les bénéficiaires de secours publics, aux assurées sociales et aux femmes d'assurés.

"2°- réorganisation de consultations départementales de nourrissons avec obligation pour le Médecin d'examiner tous les enfants (complètement dévêtus) et de surveiller le régime alimentaire;

"3°- création d'un corps mixte de sages-femmes assistantes rurales de protection maternelle et infantile et d'assistantes du service social (ex-infirmières-visiteuses) chargées les unes et les autres de visiter à domicile tous les enfants en bas âge, dont les parents relèvent des lois d'assistance ou des Assurances Sociales".

M. Robert DESCAMPS signale que, pour compléter le travail prescrit par M. le Ministre de la Santé Publique, il y aurait intérêt à dresser un état aussi complet que possible des Oeuvres privées de protection de la Santé Publique et d'Assistance Sociale. L'Union Départementale des Institutions Privées, qui a été créée le 28 avril 1937 en vue de faciliter la coordination sanitaire et sociale, ne représente pas la totalité des Oeuvres existant dans le Département. Il suggère de s'adresser aux Maires pour obtenir un relevé exact de ces organismes. Une Circulaire comportant un questionnaire pourrait, à cet effet, être adressée à chaque Commune.

....

M. le Docteur VIELLEDENT déclare que l'Administration s'est chargée de cette enquête indispensable. Depuis la réunion de la Section Permanente en date du 16 Mars 1938, où a été décidée la création du "Fichier Départemental", un inventaire complet a été dressé de toutes les réalisations publiques et privées dans le domaine de la prévention médico-sociale.

Le relevé des Oeuvres qui fonctionnent actuellement dans le Département est annexé au présent procès-verbal. Cet inventaire est destiné à servir de base à l'élaboration du Plan d'Armement Sanitaire demandé par M. le Ministre de la Santé Publique et que le Dr. VIELLEDENT soumettra à la délibération de l'Assemblée, dans sa prochaine réunion.

\*

\* \*

M. Le Docteur VIELLEDENT donne ensuite connaissance de la Circulaire de M. le Ministre de la Santé Publique en date du 12 Juillet 1938, qui prescrit l'ouverture d'une enquête ayant pour objet la recherche des besoins des Départements en ce qui concerne leur équipement sanitaire en vue de subventionner les travaux les plus urgents.

M.M. Robert DESCAMPS et DEGOUY s'inquiètent de savoir sous quelle forme se manifesterait l'aide financière accordée aux hôpitaux. D'après les termes de la Circulaire Ministérielle, il semblerait qu'on puisse disposer d'autres crédits que ceux du Pari Mutuel, ces derniers étant habituellement accordés à raison de 50 % du montant des projets.

M. DEGOUY suppose qu'il sera fait appel aux fonds réservés à l'exécution des grands travaux.

M. le Docteur VIELLEDENT précise que les Décisions de M. le Ministre de la Santé Publique sont consécutives au Décret du 16 Juillet 1938 (J.O. 17 Juillet 1938 - p.8564), pris en application du Décret-loi du 17 Juin 1938 (J.O. 19 Juin 1938 - p.6981), répartissant entre les différents Ministères le crédit de 6 milliards de francs autorisé par le décret-loi du 24 Mai 1938 (J.O. 25 Mai 1938 - p.5861) ayant pour but l'exécution d'un plan de grands travaux ruraux et urbains.

Le Décret du 16 Juillet 1938 dont l'application est actuellement en cours de réalisation a modifié le Décret du 24 Mai 1938 (J.O. 25 Mai 1938 - p.5921) qui portait une première répartition entre les divers services intéressés, des crédits ouverts par l'art.4 du Décret-loi du 2 Mai 1938 (J.O. 3 Mai 1938 - p.4950) relatif au budget. Le Décret-Loi du 24 Mai 1938 sur les grands travaux (J.O. 25 Mai 1938 - p.5861) spécifie en effet que les ouvertures de crédits autorisées par le Décret-loi du 2 Mai 1938 relatif au budget, viendraient s'imputer sur les nouveaux engagements s'élevant au total de 6 milliards.

Le crédit de 100 millions primitivement attribué au Ministère de la Santé Publique par le Décret du 24 Mai 1938 (p.5920) pris en exécution du Décret-loi du 2 Mai 1938, a ainsi été porté à 200 millions par le Décret du 16 Juillet 1938, pris en exécution des Décrets-lois des 17 Juin 1938 et 24 Mai 1938 (p.5861) prévoyant l'exécution d'un programme de travaux ruraux et urbains.

...

M. le Docteur VIELLEDENT donne alors lecture des différents chapitres ouverts par le Décret du 16 Juillet 1938 au Ministère de la Santé Publique pour l'utilisation du crédit global de 200 millions. Ils sont les suivants :

Frais de Premier éta- blissement pour :	Crédits accordés			
	Au total	Pour 1938	Pour 1939	Pour 1940
Hôpitaux et Hospices...	100.000.000	32.200.000.-	33.000.000.-	34.800.000
Sanatoria et Prévento- ria.....	20.000.000	6.500.000.-	6.500.000.-	7.000.000
Hôpitaux Psychiatriques	10.000.000	3.000.000.-	3.000.000.-	4.000.000
Stations Thermales et Climatiques.....	6.500.000	2.200.000.-	2.500.000.-	1.800.000
Etablissement Thermal de Bourbon-l'Archam- bault.....	1.000.000	500.000.-	300.000.-	200.000
Protection Maternelle et Infantile.....	9.000.000	3.000.000.-	3.000.000.-	3.000.000
Colonies et Garderies de Vacances.....	6.000.000	1.800.000.-	2.500.000.-	1.700.000
Dispensaires Antituber- culeux.....	3.000.000	800.000.-	1.000.000.-	1.200.000
Ecole Nationale d'Hygiè- ne.....	10.000.000	2.500.000.-	2.500.000.-	5.000.000
Institut National de la Tuberculose.....	20.000.000	5.000.000.-	7.000.000.-	8.000.000
Un Lycée Préventorium..	10.000.000	1.000.000.-	3.000.000.-	6.000.000
Ecoles d'Infirmières...	500.000	100.000.-	200.000.-	200.000
Un Centre d'Accueil pr. Mineurs Vagabonds.....	1.000.000	200.000.-	400.000.-	400.000
Lutte Antivénérienne...	2.500.000	500.000.-	1.000.000.-	1.000.000
Lutte Anticancéreuse...	500.000	100.000.-	200.000.-	200.000
<b>Totaux.....</b>	<b>200.000.000</b>	<b>59.400.000.-</b>	<b>66.100.000.-</b>	<b>74.500.000</b>

Les subventions ainsi prévues sont destinées uniquement aux travaux de construction et aux frais de premier établissement.

Dans le but de satisfaire aux nécessités les plus urgentes, M. le Ministre de la Santé Publique demande qu'il soit établi, parmi les travaux envisagés dans le Département, une classification par ordre de priorité de ceux pour lesquels une demande de subvention sur les fonds du Pari Mutuel est actuellement en instance.

Le tableau de priorité dressé en exécution des instructions de M. le Ministre de la Santé Publique est le suivant :

TABLEAU de PRIORITE  
des Projets intéressant l'Equipement Sanitaire du  
Département du NORD

I - Etablissements Hospitaliers .

a) Etablissements demandant le maintien d'une subvention après modification du projet primitivement agréé :

	Subventions accordées
Hospices d'HAZEBROUCK .....	1.000.000.-
Ville de CROIX .....	300.000.-

b) Projets en instance auprès de M. le Ministre de la Santé Publique :

	Subventions sollicitées
Hôpital de MAUBEUGE .....	8.873.000.-
Hôtel-Dieu de DOUAI .....	2.500.000.-
Hospices de VALENCIENNES (pavillon de cure)...	1.395.000.-
Hospices de DENAIN .....	210.000.-

c) Projets de Travaux de construction, d'agrandissement ou d'aménagement, soumis ou devant être soumis à l'Administration Préfectorale :

Hôtel-Dieu de DOUAI :

Projet initial :	10.892.376 francs
Subvention accordée :	5.445.000 -
Projet actuellement au Ministère :	2.500.000 -
Nouvelles prévisions :	2.945.000 -

Hospices d'Orchies (arrondissement de Douai)  
Hospices de Gravelines (arrondissement de Dunkerque)  
Hospices d'Haubourdin (arrondissement de Lille)

II - Sanatoria, Préventoria, Dispensaires Antituberculeux

a) Sanatoria

Néant.

Subvention  
demandée

b) Préventoria

Préventorium de MARCOING :

(administré par les Hospices de Tourcoing)  
(projet en instance au Ministère)

1.374.413.-

Préventorium de TRELON :

(projet en instance dans les Services  
Préfectoraux)

1.700.000.-

(ces deux projets présentent une égale urgence.)

c) Dispensaires Antituberculeux

Projets en instance au Ministère :

Dispensaire Antituberculeux de BUSIGNY :

200.000.-

Dispensaire Antivénérien et Antituberculeux  
de CAUDRY :

107.000.-

(58.000 Frs ayant déjà été accordés, la subvention  
totale atteindrait ainsi 165.000 Frs).

Projets soumis ou devant être soumis aux Services  
Préfectoraux :

Pour subvention complémentaire :

Dispensaire Antituberculeux de BOURBOURG

(subvention antérieurement accordée : 82.300.- + 25.000.-)

Dispensaire Antituberculeux de BERGUES

(subvention antérieurement accordée : 67.400 Frs)

Pour création :

Subvention  
demandée

Dispensaire Antituberculeux d'HAUBOURDIN

172.321.-

Dispensaire Antituberculeux d'AULNOYE

Dispensaire Antituberculeux de CONDE-sur-ESCAUT

Dispensaire Antituberculeux de CASSEL

Dispensaire Antituberculeux de SOLRE-le-CHATEAU

M. le Docteur VIELLEDENT soumet ensuite à l'Assemblée un projet de construction présenté par l'Administration des Hospices de TOURCOING concernant le Préventorium de MARCOING; il s'agit de doter cet établissement d'adjonctions exigées par les instructions contenues dans la Circulaire N° 56 de M. le Ministre de la Santé Publique en date du 17 Avril 1937 relative à l'agrément des Préventoriums.

M. Robert DESCAMPS fait remarquer que les avis furent très partagés lorsque fut abordée la question de savoir si un préventorium devait être construit à MARCOING. Il serait pour le moins inutile de discuter à nouveau sur l'opportunité de cette réalisation puisque le fait existe.

M. COUTEAUX abondant dans le même sens, déclare qu'en l'état des choses, il ne peut être question de s'opposer à ce que le Préventorium de MARCOING se mette en règle avec les instructions ministérielles. Il propose à la Section Permanente d'émettre un avis favorable à l'exécution des adjonctions prévues par le projet présenté.

L'Assemblée se rallie à cette proposition.

\*

\* \*

M. le Docteur VIELLEDENT annonce qu'une demande analogue est formée par le Préventorium de TRELON en vue de la construction d'une infirmerie. Ce projet de construction est également motivé par les prescriptions de la Circulaire Ministérielle du 17 avril 1937 sur l'agrément des Préventoriums.

M. COUTEAUX signale les services rendus par le Préventorium de TRELON qui, jusqu'à présent, s'est efforcé de se suffire à lui-même et de ne recourir qu'aux ressources provenant du produit de son prix de journée.

Avis favorable est donné à l'approbation du projet.

\*

\* \*

M. le Docteur VIELLEDENT donne ensuite lecture de plusieurs demandes formulées par la Caisse Départementale d'Assurances Sociales 59-30 LILLE en vue d'être autorisée à effectuer sur ses bonis les prélèvements ci-après :

....

- 1) une somme de 20.000 Frs en faveur de "La Sauvegarde des Nourrissons de TOURCOING".

Le crédit affecté à cette Oeuvre d'une très grande utilité n'a pas, à proprement parler, le caractère d'une subvention. La Caisse verse une somme forfaitaire de 10 Frs par trimestre et par enfant surveillé dont le père ou la mère sont affiliés à la Caisse Départementale.

Après quelques précisions apportées par M. FAUCONNEAU, Directeur de la Caisse Départementale, la Section Permanente émet un avis favorable à l'agrément de cette demande.

- 2) une somme de 4.000 Frs en faveur de "l'Aide aux Familles Nombreuses de LILLE".

M. le Docteur VIELLEDENT donne quelques indications sur l'aide efficace apportée aux familles nombreuses, notamment à LAMBERSART, par le Service d'Assistantes Sociales et d'Infirmières entretenu par cette Oeuvre.

Après une remarque de M. VANLATON, Directeur-Administratif de la Ligue du Nord contre la Tuberculose, la Section Permanente émet un avis favorable sous la réserve qu'une enquête établira que cette Oeuvre est constituée conformément à la Loi sur les Associations du 1er Juillet 1901.

- 3) une somme de 20.000 Frs en faveur du Service Antivénérien des Hospices de VALENCIENNES.

L'incontestable utilité de ce Service n'échappe à personne. Par ailleurs, pour aider cette Oeuvre, il est impossible d'employer un autre procédé que celui d'une subvention, parce que les malades qui se font soigner au Dispensaire Antivénérien restent anonymes.

La Section Permanente émet un avis favorable à l'agrément de cette demande, sous la réserve que des renseignements seront demandés à l'Organisme gestionnaire, sur le budget de l'Oeuvre Antivénérienne et préciseront l'utilisation envisagée de cette subvention.

- 4) une somme de 50.000 Frs en faveur du Comité Départemental du Lait.

M. le Docteur VIELLEDENT apporte des précisions sur la très utile activité déployée par le Comité en organisant des distributions de lait aux enfants des écoles. Ces distributions ne sont jamais complètement gratuites. Les producteurs, de leur côté, ne reçoivent jamais pour leurs livraisons le prix commercial.

M. le Docteur LEGRAND fait remarquer qu'aucun hygiéniste ne fait partie de ce Comité et celui-ci n'a jamais apporté la preuve qu'ils'adresse à des fermiers fournissant du lait sain et propre.

En conséquence, la Section Permanente charge M.M. le Docteur VIELLEDENT, le Professeur LEGRAND et VANLATON de recevoir le Comité Départemental du Lait en l'invitant à apporter des preuves en ce qui concerne les garanties qu'offrent les fermiers quant à la qualité du Lait qu'ils fournissent.

C'est après les résultats de cette enquête que la Section Permanente donnera son avis.

Demande formulée par "La Famille Valenciennoise" en vue d'être autorisée à employer une partie de ses bonis en faveur de sa Colonie de Vacances de BRIASTRE.

La Colonie destinée à bénéficier de ce prélèvement fonctionne du 15 Juillet au 15 septembre.

Deux catégories d'enfants y séjournent durant 3 semaines; des écolières de 10 à 14 ans et de jeunes ouvrières de 15 à 20 ans.

Les renseignements fournis par M. le Maire de BRIASTRE et le Sous-Préfet de CAMBRAI amènent la Section Permanente à émettre un avis favorable à l'agrément de cette demande sous la réserve que les renseignements demandés à M. le Sous-Préfet de VALENCIENNES, non encore parvenus, soient également favorables.

La Section Permanente examine enfin le dossier présenté par l'Association Féminine d'Action Laïque du Nord, en vue d'obtenir une subvention du Ministère de la Santé Publique pour l'envoi d'enfants en Colonies de vacances. L'Assemblée propose que soit attribuée à cette Oeuvre une subvention de 5.000 francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h.30.

Le Président,

*Vielledent*

ARMEMENT SANITAIRE ET SOCIAL DU

DEPARTEMENT DU NORD

-:-:-

ETAT RECAPITULATIF au 1er Septembre 1938

OEUVRES ACTUELLEMENT EN FONCTIONNEMENT

A)- OEUVRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

1) Consultations de Nourrissons	page I
2) Consultations Prénatales et d'Hérédo Syphilis	- 4
3) Consultation contre la Stérilité conjugale	- 4
4) Crèches et Chambres d'allaitement	- 5
5) Pouponnières	- 6
6) Maternité et Services d'accouchement dans les hôpitaux	- 6
7) Maisons Maternelles	- 7
8) Centres de Placements surveillés	- 7
9) Services Hospitaliers d'enfants	- 7

B)- PROTECTION DE LA 2ème ENFANCE

1) Inspection Médicale des Ecoles	- 8
2) Ecole de Plein Air	- 9
3) Oeuvres de Vacances en plein air	- 9
4) Jardins d'Enfants	- 14
5) Cantines Scolaires	- 14
6) Bains Douches	- 14
7) Orientation Professionnelle	- 14

C)- LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

1) Dispensaires antituberculeux	- 15
2) Centres de Placements surveillés de l'Oeuvre Grancher	- 16
3) Préventoriiums	- 16
4) Sanatoriums	- 17
5) Hôpitaux-Sanatoriums	- 18
6) Services d'isolement pour tuberculeux dans les Hôpitaux	- 18

D)- LUTTE ANTIVENERIENNE

- 19

E)- LUTTE ANTICANCEREUSE

- 20

F)- ECOLES D'INFIRMIERES ET DE SAGES-FEMMES

- 20

G)- LABORATOIRES

- 21

H)- ASSISTANCE AUX AVEUGLES

- 22

I)- ETABLISSEMENTS DE SOINS MEDICAUX ET HOSPITALIERS

1) Hôpitaux	- 22
2) Dispensaires soignants	- 22
3) Hospices	- 23

J)- ORGANISMES D'HYGIENE MENTALE

- 24

-----

ETABLISSEMENTS EN COURS DE REALISATION

ou dont la construction est dès à présent prévue - 25

-:-:-:-

ARMEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

du

DEPARTEMENT DU N O R D

-:-:-:-

ETAT RECAPITULATIF au 1er Septembre 1938.

A) - OEUVRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

I) - CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

L I E U	Caractère	L I E U	Caractère
Allennes-les-Marais(M)	Départemental	Bondues - Mairie	Départemental
Aniche(Ecoles Maternelles (Bd Drion	"	Bouchain - Mairie	"
Annappes - Mairie	Croix Rouge (U.F.F.)	Bourghelles - Mairie	"
Annoeullin - Mairie	Départemental	Bousbecque - Mairie	"
Anzin, 270, R. Jean Jaurès	"	Boussois - Mairie	"
Arleux - Dispensaire	"	Briastre - Mairie	"
Armentières - Ecoles(4)	"	Bruay-s/Escaut - Mairie	"
Artres - Mairie	"	Dispensaire	"
Ascq - Mairie	"	Bruille-St-Amand-Mairie	"
Auberchicourt-Bd Coquelet	Cie Mines d'A niche(subvent municipale)	Bugnicourt - Mairie	"
Aubigny-au-Bac - Mairie	Départemental	Busigny(Mairie (Cité des Chemi- -nots	"
Aubry par Anzin - Mairie	"	Cambrai-Goutte de Lait - I, Rue du Temple	"
Auby - Mairie	"	Cambrai - Rue de la Cham -pagne	S.N.C.F.
Auchy - Mairie	"	Camphin-en-Carembault(M)	Départemental
Aulnoy - Mairie	"	Cantin - Mairie	"
Aulnoye - Mairie	"	Carnières - Mairie	"
Dispensaire	"	Cassel - Mairie	"
Avesnelles - Mairie	"	Caudry - Mairie	"
Avesnes-l-Aubert-Mairie	"	Chéreng - Mairie	"
Avesnes-s/Helpe - Hôpital	"	Clary - Mairie	"
Bachant - Mairie	"	Comines - Ecole Maternel.	"
Bailleul - Maternité	U.F.F.	Condé-s/Escaut - Rue Bibliothèque	"
Hernoustraete	Départemental	Coudekerque-Branche Mairie	"
Baisieux - Mairie	"	Coutiches - Ecole	"
Bauvin - R.J.Jaurès	S.S.B.M.	Crespin-Mairie	"
Bavay - Mairie	Départemental	Croix - Mairie-Maternité Maison des Oeuvres	"
Beauvois-en-Cambrésis	"	Dispensaire Makellerie	"
Bergues - 7, Rue Carnot	"	Quincy - Rue Grande	"
Berlaimont-R. du 5 Novemb.	"	Curgies - Mairie	"
Bermerain - Mairie	"	Cysoing-ancienne Mairie	"
Bersée - Mairie	"	Dechy - Mairie	"
Bertry - Mairie	"	Denain-Bureau Municipal d'Hygiène	"
Béthencourt - Mairie	"		
Beuvrages - Mairie	"		
Bouvry - Mairie	"		
Béwillers - Mairie	"		

L I E U	Caractère	L I E U	Caractère
Denain-Disp.Rue Voltaire	S.A.de Denain et Anzin	Houplines - Mairie	Départemental
Douai -(Mairie (Cité Cheminots	Départemental	Illies - Mairie	"
(Pont-de-la-Deule (Flers-en-Escreb.	"	Inchy - Mairie	"
Douchy-les-Mines - Ecole	Mines de l'Escarpelle	Iwuy - Mairie	"
Maternelle	Départemental	Jeumont - Hôp-hosp. crèche	"
Elincourt - Mairie	"	La Bassée - Mairie	"
Emmerin - Mairie	"	La Gorgue - Mairie	"
Englefontaine - Mairie	"	Lallaing - Ecole Matern.	"
Ennevelin - Mairie	"	La Madeleine - Pl.V.Hugo	"
Erre - Mairie	"	Lambersart-Ecole Watteau	"
Escarmain - Mairie	"	Disp.d'H.S.	"
Escaudoeuvres - Sucrierie	"	Maison d'Aide	"
Escautpont - Mairie	"	Landas - Mairie	"
Esnes - Mairie	"	Landrecies - Mairie	"
Estaires - Mairie	"	La Sentinelle - Mairie	"
Estrées - Mairie	"	Le Cateau-2I Bd Paturle	"
Fâches-Thumesnil - Ecole	"	Lecelles - Mairie	"
Maternelle	"	Lécluse - Mairie	"
Famars - Mairie	"	Leers - Ecole filles	"
Faumont - Mairie	"	Le Quesnoy - Hôpital	"
Fechain - Mairie	"	Lesquin - Mairie	"
Feignies - Rue Derkenne	"	Lezennes - Mairie	"
Felleries - Mairie	"	Lewarde - Mairie	"
Fenain - Pl.V. Hugo	"	Ligny-en-Cambrésis-Mairie	"
Ferrière-la-Grande-Mairie	"	Lille -II bd Vauban	"
Flers-Lille -(Ecole Matern. (Mairie	"	Disp.Danel Werquin	"
Flines-l-Raches - Mairie	"	- Fives St Maurice	"
Fontaine-au-Pire	"	- Louis Jonville R. Colbert	"
Fontaine-Notre-Dame	"	- Louis Jonville Fg des Postes	"
Forest-s/Marque	"	Wazemmes	"
Fourmies - Ecole (2)	"	Moulins	"
Fournes - Mairie	"	Av.Eug.Varlin	"
Fresnes - Mairie	"	R.des Poissonceaux	"
Fretin - Mairie	"	R.Paul Lafargue	"
Genech - Mairie	"	R.du Long Pot à Fives	Ch.Syndic. Métallurg.
Glageon - Ecole Matern.	"	Linselles - Maternité	Départemental
Gognies-Place de Gognies	"	Lomme - Ecole(4)	"
Gommeignies - Mairie	"	Loos - Rue du Maréchal Foch	"
Guesnain - Corons	Cie des Mines d'Aniche	Lourches - Ecole Matern.	"
Hamel - Mairie	Départemental	Louvroil - Ecoles(2)	"
Haspres - Mairie	"	Lys - Ecoles Matern.(2)	"
Haubourdin à Loos-l-Lille	"	Maing - Mairie	"
Haulchin - Mairie	"	Malincourt - Mairie	"
Hautmont - Mairie	"	Malo-les-Bains-Bât.Oeuvres sociales	"
Hazebrouck-Hôp.hospice	"	Marchiennes - Mairie	"
Hellemmes - Mairie	"	Marcoing - Rue Thiers	"
Hem - Mairie	"	Marcq-en-Baroeul-Ecoles (3)	"
Hergnies - Mairie	"	Marcq-en-Ostrevant-Mairie	"
Hérin - Mairie	"	Maresches - Mairie	"
Hordain - Mairie	"	Mareetz - Mairie	"
Hornaing - Mairie	"	Marly - Mairie	"
Houplin - Mairie	"		

L I E U	CARACTERE	L I E U	CARACTERE
Maroilles - Mairie	Départemental	Rousies-Ecole Matern.	Départemental
Marquette-en-Ostrevant-Mairie	"	Rouvignies - Mairie	"
Marquette(Lille)-Mairie	"	Rumilly-en-Cambrésis-Mairie	"
Marquillies - Mairie	"	Sailly-l-Lannoy-Mairie	"
Masnières - Mairie	"	Sainghin-en-Mélantois Mairie	"
Masny - Mairie	"	Sains-du-Nord-Mairie	"
Mastaing - Mairie	"	St-Amand-les-Eaux-Mairie	"
Maubeuge Centre - Mairie	"	Saint-André - Mairie	"
Sous-le-Bois - Ecole Maternelle	"	Saint-Aubert - Mairie	"
Meteren - Mairie	"	St-Hilaire-l-Cambrai - Mairie	"
Moncheaux - Mairie	"	Saint-Python - Mairie	"
Mons-en-Baroeul-Ecole Matern.	"	Saint-Saulve - Mairie	"
Mons-en-Pévèle-Mairie	"	Saint-Souplet - Mairie	"
Morbecque - Hospice	"	St-Vaast-en-Csis-Mairie	"
Mouvaux - Hospice	"	St-Pol-s/Mer-Cité des Cheminots	S.N.C.F.
Neuf-Berquin - Mairie	"	Saméon - Mairie	Départemental
Neuville-en-Ferrain-Mairie	"	Santes - Mairie	"
Neuville-St-Rémy - Mairie	"	Saultain - Mairie	"
Neuville-s/Escaut - Mairie	"	Saulzoir - Mairie	"
Neuvilly - Mairie	"	Sebourg - Mairie	"
Nivelles - Mairie	"	Seclin - Mairie	"
Nomain - Mairie	"	Sin-le-Noble - Mairie	"
Onnaing - Mairie	"	Solesmes - Hospice	"
Orchies - Mairie	"	Solre-le-Chateau -Mairie	"
Ostricourt - Mairie et fosse 6	"	Somain	"
Paillecourt - Mairie	"	Templemars - Mairie	"
Pecquencourt - Mairie	"	Templeuve - Mairie	"
Pérenchies - Mairie	"	Thivencelles - Mairie	"
Petite-Forêt - Mairie	"	Thumeries - Mairie	"
Petite-Synthe - Mairie	"	Toufflers-R.de l'Eglise	"
Phalempin - Ecole Matern.	"	Tourcoing-R.du Printemps	"
Poix-du-Nord -"La Crèche"	"	Pouponnière Bondues et Linselles	"
Pont-à-Marcq - Mairie	"	Trélon - Ecole Matern.	"
Prêmesques - Mairie	"	Trith-St-Léger - Mairie et Ecole	"
Preux-au-Bois - Mairie	"	Valenciennes - Mairie - Bureau d'Hygiène	"
Preux-au-Sart - Mairie	"	Vendegies - Mairie	"
Prouvy - Mairie	"	Verchain-Maugré-Mairie	"
Provin - Mairie	"	Viesly - Mairie	"
Quarouble - Mairie	"	Vieux-Berquin-Ecole Mat.	"
Quesnoy-s/Deule-Mairie	"	Vieux-Condé-R.J.Jaurès	"
Quiévrechain-Ecole Matern.	"	Villers-au-Tertre-Mairie	"
Raches	"	Villers-en-Cauchies-Mairie	"
Raimbeaucourt	"	Villers-Outréaux-Mairie	"
Raismes	"	Vred - Ecole	"
Recquignies	"	Wahagnies - Mairie	"
Rieux-en-Cambrésis-Mairie	"	Walincourt - Mairie	"
Roeulx - Mairie	"	Wandignies - Ecole	"
Roncq-Rue de Bousbecque	"	Wannehain - Ecole	"
Rocst-Warendin-Ecole Mat.	"	Wasquehal	"
Rosult - Mairie	"	Wattignies - Mairie	"
Roubaix-92,Rue des Longues Haies	Inf.Visit.de l'Enfance	Wattrelos - Mairie	"
6 consultations	Cté Roubaisien de Protection de l'Enfance	Wavrechain-sur Denain - Mairie	"
99,Rue Pellart	Départemental		

L I E U	Caractère	L I E U	Caractère
Wavrin - Mairie	Départemental	Wignehies	Départemental
Waziers - Ecole Matern.	"	Willems - Mairie	"
Wervicq-Sud - Mairie	"	Winnezele -Mairie	Sté d'Educat. populaire
Anor	"		

2) - CONSULTATIONS PRENATALES ET D'HEREDOSYPHILIS

L I E U	Consultation assurée par	L I E U	Consultation assurée par
Bondues-R.de la Poste	Centre Mat.& Infantile de Tourcoing	Lille-Hop.de la Charité	Hosp.Civils
"	"	" Groupe Delory-Avenue Eugène Varlin	Ligue de Protection de l'Enfance
Bray-Dunes-Villa Tintamarre	"	" II Bd Vauban	Mutualité Maternelle en Rég.Libérées
Cambrai	S.S.B.M.	" 208,R.Nationale	Ch.Syndicale Métallurgie
Denain	S.A.de Denain et Anzin	" R.des Poissonceaux	Sté Lilloise de Protect. des Enf. du 1er âge
Fourmies,R.V.Hugo	Maternité Municipale	Linselles-R.Pasteur	Ligue Linselloise d'Hyg. Sociale
Hazebrouck-R.de l'Hospice	"	" R.du Maréchal Pétain	Centre Mat.& Infantile de Tourcoing
Hautmont-I 36,R.Gambetta	"	Louches-71,R.J.Jaurès	Caisse de se des mineurs de Douchy
La Bassée	Mutualité rurale en rég. libérées	Roubaix-99,R.Pellart	Bur.de Bienf Inf.Visit.de l'Enfance
Lambersart-R.de l'Abbé Desplanques	Union Départ. des Stés de Sec.Mutuels du Nord	" 92,R.des Longues Haies	Sauvegarde d Nourrissons
Lille-Danel Werquin-31, R.des Fossés	Bur.de Bienf. de Lille	Tourcoing-I,R.du Printemps	Centre Mat.& Infantile de Tourcoing
" Fives-St-Maurice	"	" R.Rouget de l'Isle	
" 18,R.Bourjembois	"		
" Moulins,50,Rue de Thumesnil	"		
" Jonville	"		
" Wazemmes	"		

3) - CONSULTATION CONTRE LA STERILITE CONJUGALE

Roubaix

4) - CRECHES ET CHAMBRES D'ALLAITEMENT

L I E U	Organisme Gestionnaire	Nombre de berceaux
Coudekerque-Branche	Sté Weill & Cie	30
Douai- I) Crèche St Vincent de Paul	privée	
2) Crèche St Pierre	Bureau de Bienf. (Municipale)	45
Dunkerque- I) Crèche Vauban	Municipale	75
2) " Alexis Joffroy	"	75
Fourmies - Garderie dans les locaux de la	Croix-Rouge	30
Lambersart	Filatures Léon Crépy	30 (et 40 enfants non couchés)
Lille - I) 91 R. de Lannoy	Municipale	150
2) Place Déliot	"	60
3) Crèche St Vincent de Paul	Privée	40
4) " Ste Marie	"	--
5) " des Usines Thiriez	Usine Thiriez	30
6) " des Filatures Le Blan	Filatures Le Blan	80
Linselles - Crèche Ste Marie	Usine textile Robert Descamps	100 (et 10 lits d'infirmier)
Roubaix - I) 43 R. de Sébastopol	Municipale	26
2) 18 b.R. de Tourcoing	"	22
Tourcoing	"	

A CAMBRAI, la Crèche Municipale (50, Rue Achille Durieux) a cessé de fonctionner en 1937.

5) - POUPONNIERES

a) - Pouponnière de l'Assistance Publique, à LILLE.

b) - Pouponnières du Centre Maternel et Infantile de Tourcoing

à Tourcoing : 50 berceaux pour enfants de moins de 6 mois ;  
quelques donneuses de lait sont hébergées  
dans cet Etablissement.

et Linselles : 120 places pour enfants de 6 mois à 5 ans.

6) - MATERNITES ET SERVICES D'ACCOUCHEMENT DANS

LES HOPITAUX

L I E U	Nombre de lits	L I E U	Nombre de lits
Armentières	16	Lille 9 Bd Vauban	40
Avesnes	5	" Hospices	85
Bergues	3	Loos	5
Cambrai	30	Maubeuge	8
Denain	6	Marchiennes	6
Douai	10	Orchies	10
Fourmies	12	Roubaix - Hospices	40
Hautmont	13	Rosendaël (Hosp. de Dunkerque)	59
Hazebrouck	27	Saint-Amand	12
Haubourdin	2	Seclin	17
Jeumont	10	Somain	7
La Bassée	24	Tourcoing - Hospices	23
Le Quesnoy	2	Valenciennes	51
Linselles	12	Wattrelos	31



B) PROTECTION DE LA 2ème ENFANCE

1) INSPECTION MEDICALE DES ECOLES

Au cours de l'année scolaire 1936-1937, parmi les 669 communes du Département, 375 ont inscrit à leur budget un crédit pour l'Inspection Médicale des Ecoles. Si l'on s'en tenait aux chiffres, 186.416 enfants, sur les 231.253 qui fréquentent les Ecoles Primaires du Département, seraient l'objet d'une Surveillance Médicale. Toutefois, dans un grand nombre de communes, ce Service n'est organisé que de façon sommaire.

Le montant global des crédits inscrits à leur budget par ces 375 communes a été de.....638.781 Frs

Sur ces crédits, il a été utilisé réellement une somme de.....573.670 Frs80

A cette organisation, ni le Département, ni les Assurances Sociales n'apportent de contribution.

Une subvention de l'Etat, qui s'est élevée à 23.990 Frs en 1937, a été répartie entre 66 communes qui s'étaient particulièrement signalées.

Les dépenses effectuées par les communes se répartissent comme suit :

Traitement des Médecins-Inspecteurs.....	189.700.-
des infirmières.....	319.335.-
Frais médicaux et divers imprimés.....	64.635.80
	-----
Dépense totale.....	573.670.80

Des infirmières Scolaires sont affectées à ce Service dans les Communes suivantes :

- ANZIN - ARLEUX - BAILLEUL - BOUSBECQUE - CAMBRAI - CROIX - CUINCY - DENAIN - HAZEBROUCK - HELLEMES - LA MADELEINE - LESQUIN - LEZENNES - LILLE - LINSSELLES - LOMME - LOOS - MARCQ-en-BAROEUL - RONCQ - SAINGHIN-en-WEPPEs - SECLIN - SOMAIN - TEMPLEUVE - TOURCOING - TRITH-SAINT-LEGER - VALENCIENNES.

Des carnets de santé individuels ont été établis dans les Communes suivantes :

- ANZIN - ARTRES - AVESNES-s-HELPE - BAILLEUL - BAUVIN - BOUSBECQUE - CAGNONCLES - CAMBRAI - CANTIN - CROIX - CUINCY - DENAIN - ERRE - FOURMIES - HAZEBROUCK - HELLEMES - HEM - HERGNIES - LALLAING - LA MADELEINE - LAMBERSART - LEZENNES - LILLE - LINSSELLES - LOMME - LOOS - LOUVROIL - MARCOING - MARCQ-en-BAROEUL - MARQUETTE - NIEPPE - PREUX-au-BOIS - POIX-du-NORD - QUAROUBLE - RONCQ - ROUBAIX - SAINGHIN-en-WEPPEs - SAINT-ANDRE - SALOME - SECLIN - SOMAIN - TEMPLEUVE - TOURCOING - VALENCIENNES - WALLERS - TRELON - WATTRELOS - WERVICQ-SUD.

Certaines de ces communes ont prévu deux fiches, l'une, médicale, l'autre pédagogique : HELLEMES - HERGNIES - LILLE.

.....

Un Service de Clinique Dentaire Scolaire existe à TOURCOING et HELLEMMES.

2) ECOLES DE PLEIN AIR

Titre et Siège de l'Ecole	Nombre de places	Catégories d'enfants	
		Sexe	Age
Ecole Désiré Verhaeghe, LILLE, rue Armand Carrel	200	les 2 sexes	de 7 à 12 ans
Ecole de plein air garçons, Av.R. Salengro à ROUBAIX	210	garçons	de 6 à 14 ans
d° filles	210	filles	d°
TOURCOING, école orthopédique de complément, 4, rue de la Blanche Porte	120	les 2 sexes	de 6 à 15 ans

3) OEUVRES DE VACANCES EN PLEIN AIR

- a) Garderies de Vacances
- b) Colonies de Vacances proprement dites
- c) Colonies Sanitaires
- d) Centres de Placement Familial
- e) Camps de Vacances

a) Garderies de Vacances

Titre de l'Oeuvre	Lieu	Local	Nombre d'enfants bénéficiaires en 1937
Garderie de Vacances d'Camp municipal de Vacances	AUBY-1-DOUAI	Ecole - 2 stades	425
	CAMBRAI	Villa Fénelon - terrain d'1/2 ha spécialement aménagé	484
Camp du Jeudi	CONDE-s-ESCAUT		900
Garderie de Vacances	COUDEKERQUE-BRANCHE	terrain de jeux et sports	600
Camp de Vacances du Croquet	CROIX	terrain spécialement aménagé	1.031
Camp de Vacances municipal	DENAIN	Parc des Sports	782

Titre de l'Oeuvre	Lieu	Local	Nombre d'enfants bénéficiaires en 1937
Comité Douaisien des Camps et Colonies de Vacances d°	DOUAI	Maison des Amicales et jardin des plantes	120 g
d°	"	Ecole et terrain du polygone d'artillerie	140 g
d°	"	Ecole	80 g
d°	"	Jardin du denier des écoles laïques	350 f
d°	"	Ecole	90 f
d°	"	Ecole	90 f
Garderie de Vacances	FLERS-en-ESCREBIEUX		250
Garderie et Camp de Vacances	FOURMIES	Ecole et terrain municipal	
Camps municipaux de Vacances	HALLUIN		634
Garderie municipale de Vacances	HASPRES		130
Garderie de Vacances	HAUBOURDIN		450
Camp de Vacances	HOULINES		
La Cité Familiale	LAMBERSART		110
"Les P'tits Quinquins"	LILLE	Jardins d'enfants	150 à 200
Camps de Vacances	"	6 garderies périphériques	2.000
Garderie des Etablissements AGACHE	PERENCHIES		
Camps de Vacances	"	Café Debruyne	200
Camps de Vacances municipaux	RONCQ	terrain de sports	350
Colonie scolaire de Vacances	ROUBAIX	au "Pont Rouge"	2.319
Garderie de Vacances	ROOST-WARENDIN	terrain de jeux	240
Colonie scolaire de Vacances	SAINT-ANDRE		275
Camp de Vacances	SECLIN	terrain de sports	300
Patronage laïque et Camps de Vacances "Jules Ferry"	SIN-le-NOBLE		80
Garderie de Vacances d°	TOURCOING		2.480
	WALLERS	Mairie	521
Camps de Vacances de la Bouillillerie, du Plouys et du Touquet	WATTRELOS		698

b) Colonies de Vacances

a) Colonies de Vacances dont le Centre de placement et le Centre d'hébergement sont dans le Département du Nord

Titre de l'Oeuvre et organisme gestionnaire	Centre de placement	Centre d'hébergement	Nombre d'enfants placés en 1937
Oeuvre des Enfants à la Campagne de DENAIN et environs	DENAIN	Dans des Etablissements publics ou privés d'Enseignement variant chaque année	85
Comité Douaisien des Camps et Colonies de Vacances	DOUAI	ZUYDCOOTE (sana)	74

Titre de l'Oeuvre et organisme gestionnaire	Centre de placement	Centre d'hébergement	Nombre d'enfants placés en 1937
Oeuvre des Colonies de Vacances de LAMBERSART - Mairie de	LAMBERSART	ZUYDCOOTE (sana)	120
Camps de Vacances	LESQUIN	WORMHOUDT	20
Cure d'Air de la Fédération Départementale des Mutualités scolaires laïques du Nord (Préfecture-Annexe)	LILLE	(WORMHOUDT (préventorium) (ZUYDCOOTE (sanatorium) (WERVICQ-SUD "Joyeuse Campagne"	170 868 début en 1938
Ville de LILLE :			
1) Colonie Scolaire de WORMHOUDT	LILLE	WORMHOUDT (préventorium)	
2) Colonie Henri Ghesquière	LILLE	MARQUETTE (Colonie H. Ghesquière)	534
"Nos Petits au Grand Air" Ecole Camille Desmoulins, Bd de la Liberté	LILLE	(DUNKERQUE (MONCEAU-SAINT-WAAST	) début en 1938
Chambre Syndicale des Agents des Tramways et Autobus de l'E.L.R.T.	ROUBAIX	BRAY-DUNES	68
"Le Grand Air pour les Petits" Fédération des Amicales Laïques de	ROUBAIX	(ESQUEHERIES (Aisne) (LECHELLE (Aisne)	120 à 150
"La Brouette à la Mer"	TOURCOING	BRAY-DUNES	356
Colonie de Vacances du préventorium "La Maison des Enfants"	divers	TRELON	255
Caisse d'Assurances Sociales "La Famille Valenciennoise"	VALENCIENNES	BRIASTRE (Colonie "Les Abeilles")	112
Colonie Valenciennoise de Vacances	VALENCIENNES	ZUYDCOOTE (sana)	181
Union française des Colonies de Vacances et Oeuvres de grand air de la région du Nord, 39 rue de la Monnaie LILLE :			
1) Centre d'hygiène sociale de DENAIN et environs	DENAIN	(BONSECOURS (SOLRE-le-CHATEAU	
2) Le Patronage des garçons de la Paroisse Saint-Pierre	DOUAI	SAINS-du-NORD	

Titre de l'Oeuvre et organisme gestionnaire	Centre de placement	Centre d'hébergement	Nombre d'enfants placés en 1937
3) Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul	LILLE	SARS-POTERIES	
4) Patronage Saint-Michel	LILLE	LOON-PLAGE	127
5) La Maison de Charité	LILLE-MOULINS	FACHES-THUMESNIL	
6) Institut Populaire	LOURCHES	(ANOR SAINS-du-NORD)	
7) Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul	VALENCIENNES	MAROILLES	

b) Colonies de Vacances envoyant leurs enfants  
dans un Centre d'hébergement situé hors du  
Département

Colonies Marracci	HELLEMMES	SAINTE-CECILE-CAMIER (P.de C.)	450
Syndicat intercommunal pour l'organisation des Loisirs	MARCQ-en-BAROEUL	CLAIRMARAIS (P.de C.)	39
Fédération des Combattants	TOURCOING	SABLES d'OLONNE (Vendée)	52
Colonie de Vacances de la Caisse Primaire d'Assuran- ces Sociales de	VALENCIENNES	BERCK-PLAGE (P.de C.)	563
Colonie Valenciennoise de Vacances	VALENCIENNES	BUSSANG (Vosges)	304
Union française des Colonies de Vacances et Oeuvres de Grand Air, 39 rue de la Monnaie, LILLE :			
1) Les Jeunes du Cambrésis Col. de Vac. "L'Espérance"	CAMBRAI	SAINTE-CREPIN-aux- BOIS (S. et O.)	
2) Institution Saint-Jean	DOUAI	WIMILLE (P.de C.)	
3) Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul	DOUAI	LE CROTOY (Somme)	
4) La Maison de Charité	DOUAI-DORIGNIES	HOLNON près Saint- Quentin (Aisne)	
5) Colonie Saint-Louis de Gonzagues	FOURMIES	TRACY-le-MONT (Oise)	
6) Patronage Saint-Louis	HAUBOURDIN	CONDETTE (P.de C.)	
7) (Abbé Michel BARBEZ)	HAUBOURDIN	SIGNY-l'ABBAYE (Ard.)	

Titre de l'Oeuvre et organisme gestionnaire	Centre de placement	Centre d'hébergement	Nombre d'enfants placés en 1937
8) Col. de Vac. du Petit Séminaire	HAZEBROUCK	varie chaque année	
9) Association des Colonies de Vacances d'AMBLETEUSE	LILLE	AMBLETEUSE (P.de C.)	386
10) Union des Colonies de Vacances et Oeuvres de Grand Air	LILLE	(CONDETTE (P.de C.) (FRENCQ (P.de C.)	90 120
11) Association A.D.V.I.T.A.M.	LILLE	ECHINGHEM (P.de C.)	
12) Jeunesse ouvrière chrétienne	LILLE	petite commune près LAIFOUR (Ardennes)	
13) La Miséricorde	LOOS	COXYDE-les-BAINS (Belgique)	
14) Groupe Saint-François d'Assise	MONS-en-BAROEUL	varie chaque année	
15) Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul	ROUBAIX	ESTAIMBOURG-HAINAUT (Belgique)	
16) Colonie du Sacré-Coeur	TOURCOING	SAINT-CLAUDE (Jura)	
17) Ecole d'apprentissage Dampierre	VALENCIENNES	MONDREPUIS (Aisne)	
18) Colonie de Vacances "Pro Vita"	VALENCIENNES	d°	
19) La Maison Familiale	AULNOYE	OYE-PLAGE (P.de C.)	

c) Colonies en Placement Familial

Colonie de Vacances "Le Grand Air pour les Petits"			
Fédération des Amicales Laïques de ROUBAIX	ROUBAIX	ESQUEHERIES (Aisne)	126

d) Camps de Vacances

Union française des Colonies de Vacances et Oeuvres de Grand Air (39 rue de la Monnaie, LILLE)			
1) Scouts de France	LILLE		35
2) Société d'éducation populaire "La Ruche"	LOUVROIL	en forêt Saint-Michel	

.....

#### 4) JARDINS d'ENFANTS

TOURCOING - La "Sauvegarde des Nourrissons" a créé 10 jardins dans les endroits les plus aérés de chacun des quartiers de la ville, fréquentés par une moyenne quotidienne de 4 à 500 mamans.

LILLE - "Jardin des Mères", au château Barrois, rue de Lannoy.

Jardins d'enfants constituant une sorte d'Enseignement pratique préparatoire à l'Ecole Maternelle, donné par des maîtresses spéciales, dans les Etablissements de

LINSELLES  
et BRAY-DUNES

gérés par le Centre Maternel et Infantile de TOURCOING.

Il existe d'autre part une classe enfantine au Lycée de CAMBRAI.

#### 5) CANTINES SCOLAIRES

Leur nombre est de 65 (58 communales et 7 privées).

#### 6) BAINS-DOUCHES

fonctionnant dans les Ecoles.

Leur nombre est de : 64.

#### 7) ORIENTATION PROFESSIONNELLE

a) Office Départemental d'Orientation Professionnelle du Nord;

b) Office Municipal d'Orientation Professionnelle de LILLE;

Depuis Mai 1936, cet Office prête son concours au Centre d'Examens Médico-psychiques et d'Orientation Professionnelle des mineurs délinquants qui fonctionne à l'Institut de Médecine légale et de Médecine sociale.

#### 8) CLASSES DE PERFECTIONNEMENT ET CENTRES D'EDUCATION POUR ENFANTS ANORMAUX

a) Classes de Perfectionnement : 10 pour 255 élèves, notamment à HELLEMMES, LA MADELEINE, LOMME (Marais), TOURCOING.

b) Centres d'éducation : 1) ARMENTIERES - Institut Médico-Pédagogique "Gustave Dron" (2 classes d'anormaux annexées à l'Hôpital psychiatrique et 1 classe de délinquants)  
2) MERRIS, près BAILLEUL, Oeuvre congréganiste - 50 lits.

C) - LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

I) - DISPENSAIRES ANTITUBERCULEUX

LISTE des 34 Dispensaires de l'Office Départemental d'Hygiène  
Sociale contrôlés par la Ligue du Nord  
contre la Tuberculose

-----

Aniche - Rue Charles Ducret 64  
Armentières - Rue Jean Jaurès 4  
Avesnes-s/Helppe - Rue Château Gaillard 10  
Bailleul - Rue d'Ypres  
Cambrai - Avenue de Dunkerque 51  
Cysoing - place Faidherbe  
Denain - Rue Desandrouins 19  
Douai - Rue du Gros Sommier 5  
Dunkerque - Quai des Hollandais 58  
Fourmies - Rue Jean Jaurès 30  
Halluin - Rue Gust. Desmettre 95  
Hautmont - Rue Gambetta 138  
Hazebrouck - Rue de l'Ermitte 4  
Hem - Rue Victor Hugo 3  
Jeumont - Rue Victor Despret 60  
Lambertart - Rue de l'Eglise de Canteleu  
Le Cateau - Boulevard Paturle  
Le Quesnoy - Rue Juhel I bis  
Lille(Emile Roux) - Boulevard Louis XIV 24  
Lille(Louise de Marillac) Rue de la Barre 18 bis  
Lille(Villemin) Boulevard Victor Hugo 48 ter  
Maubeuge - Boulevard d'Hautmont  
Merville - Grand'Place  
Onnaing - Rue Victor Hugo  
Orchies - Rue de Valenciennes 59  
Rosendaël - Rue Forbin 40  
Roubaix(Fontenoy) - Rue de Cassel 43  
Roubaix(Pierre de Roubaix) Rue des Longues Haies  
Saint-Amand-les-Eaux - Rue Henri Barbusse 35  
Seclin - Rue de Wattignies  
Solesmes - Rue de la Gare  
Somain - Rue d'Abscon 55 b.  
Valenciennes - Rue Capron 2  
Wattrelos - Rue des Prés

Ces Dispensaires ne procèdent à aucune insufflation de pneumothorax.

En ce qui concerne les examens bactériologiques, ces 34 Dispensaires ont fait analyser à l'Institut Pasteur de Lille, durant l'année 1937, 7.026 prélèvements de crachats, dont 1.472 ont donné des résultats positifs.

Le nombre des examens radioscopiques effectués par les Médecins de ces Dispensaires a été, au cours de l'année 1937, de 21.128.

Dispensaire ne dépendant pas de l'Office départemental d'Hygiène Sociale :

Dispensaire d'Hygiène Sociale - 30, Rue des Ursulines -  
Tourcoing.

Il y a été pratiqué, au cours de l'année 1937 :

185 insufflations de pneumothorax;

176 examens de crachats;

1.311 examens radiologiques.

2) - CENTRES DE PLACEMENTS SURVEILLES DE

l'OEUVRE GRANCHER,

dirigés par la Ligue du Nord contre la Tuberculose

Anor	39	placements en 1937
Baisieux	63	
La Chapelle d'Armentières	23	
Fretin	59	
Orchies	70	
Wavrin	22	

276 placements en 1937

3) - PREVENTORIUMS

A) - Etablissements ayant demandé leur agrément conformément aux Instructions de M. le Ministre de la Santé Publique en date des 17 Avril et 22 Juillet 1937, et du 23 Mai 1938

a) - proposés comme Préventoriums

MARCOING - géré par l'Administration des Hospices de Tourcoing  
peut recevoir 150 garçons et 150 filles de 6 à 14 ans

MONCEAU-St-WAAST - Etablissement départemental  
(Maison des Tout-Petits) peut recevoir 120 enfants de 0 à 5 ans

TRELON --  
(La Maison des Enfants) Oeuvre privée, fondée en 1923, reconnue  
d'utilité publique en 1934

500 lits pour garçons et filles de 5 à 14  
ans et jeunes filles jusque 25 ans.

ZUYDCOOTE Etablissement National  
(Section Préventorium)

b) proposé comme Aérium

Saint-JANS-CAPPEL -- géré par la Croix-Rouge Française (Union des  
Femmes de France)

60 lits pour jeunes gens de 8 à 20 ans

B) - Etablissements n'ayant pas demandé leur agrément

EPPE SAUVAGE -- géré par la Caisse "La Familiale" à Roubaix

35 lits pour garçons de 9 à 14 ans

PETITE SYNTHÉ -- géré par la Caisse "Le Travail" à Lille

200 lits pour enfants jusque 13 ans

WASQUEHAL -- géré par l'Union des Sociétés de Secours Mutuels  
de Roubaix

38 lits pour enfants de 6 à 12 ans

WORMHOUDT -- géré par la Ville de Lille.

4) - SANATORIUMS

ZUYDCOOTE (Sanatorium Van Cauwenberghe)  
Etablissement National -- 900 lits

FELLERIES-LIESSIES -- Etablissement Départemental Autonome  
502 lits (2 pavillons de femmes de 150 lits  
et 1 pavillon hommes de 202 lits)

reçoit les adultes et, exceptionnellement des  
enfants âgés de moins de 10 ans.

SAILLY-lez-LANNOY -- géré par l'Union des Sociétés de Secours Mutu-  
els de Roubaix (Canton de Lannoy)

51 lits pour jeunes gens des deux sexes au des-  
sus de 14 ans.

5) - HOPITAUX SANATORIUMS

LILLE - Hôpital Albert Calmette -  
géré par les Hospices Civils de Lille

441 lits pour adultes au dessus de 16 ans

TOURCOING - Hôpital Gustave Dron -  
géré par les Hospices Civils de Tourcoing.

80 lits

-----  
6) - SERVICES D'ISOLEMENT POUR TUBERCULEUX  
DANS LES HOPITAUX

Avesnes	6 lits	Hazebrouck	8 lits
Bailleul	5 "	Lille - Hôpital St Sauveur	19 "
Cambrai	28 "	Maubeuge	32 "
Denain	12 "	Roubaix	62 "
Douai	16 "	Seclin	48 "
Dunkerque (à Rosendaël)	31 "	Valenciennes	75 "
Fourmies	12 "		
Hautmont	4 "		

-:~-::~-::~-::~-::~-::~-::~-::~-::~-::~-:

D) - LUTTE ANTIVENERIENNE

I) - CENTRE REGIONAL ANTIVENERIEN à LILLE

---

2) - DISPENSAIRES ANTIVENERIENS soumis au contrôle du  
Centre Régional

Cambrai - Dispensaire-Hôpital - rue St Lazare

Denain - Dispensaire des Etablissements Cail - Parc Leuret

Douai - Hôtel Dieu - Rue St Benoit - Dispensaire de la Protec-  
-tion Polonaise - Rue Faidherbe

Dunkerque - Dispensaire d'Hygiène Sociale - Rue Faulconnier

Fourmies - -d°- -d°- - Rue Jean Jaurès

Hautmont - -d°- -d°-

Le Cateau - -d°- -d°- - Bd Paturle

Maubeuge - -d°- -d°- - Rue des Laminoirs

Merville - -d°- -d°- - Grande Place

Roubaix - Dispensaire de l'Hôpital - rue de l'Alma

Tourcoing - Dispensaire d'Hygiène Sociale - rue des Ursulines

Valenciennes - Hôtel Dieu - Avenue de Monaco -

---

3) - CONTROLE DE LA PROSTITUTION

Avesnes

Roubaix

Maubeuge

Denain

Le Cateau

Valenciennes

Armentières

Douai

Lille

---

4) - CONTROLE SANITAIRE ANTIVENERIEN DES PRISONS

Avesnes ..... Dunkerque  
Loos ..... Douai

-----

5) - CONTROLE SANITAIRE ANTIVENERIEN DE JEUNES DELINQUANTS

Lille

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

E) - LUTTE ANTICANCEREUSE

Centre Régional Anticancéreux - Lille.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

F) - ECOLES D'INFIRMIERES ET DE SAGES-FEMMES

I) - ECOLES D'INFIRMIERES

agrées par M. le Ministre de la Santé Publique pour la  
préparation au diplôme d'Etat

Ecole d'Infirmières visiteuses - 24 Bd Louis XIV à Lille - qui fonc-  
-tionne sous le contrôle de la Ligue du Nord contre la  
Tuberculose.

Le nombre des élèves hospitalières a été chaque année  
de 22, et celui des Assistantes Sociales de 35 en 1935, 29 en  
1936 et 27 en 1937.

Ecole Ambroise Paré - Hôpital-Ecole de Lille - 3, Avenue Emile Zola

Nombre d'élèves hospitalières en 1935	: 25
-d°-	1936 : 25
-d°-	1937 : 33
Nombre d'Assistants Sociales :	Néant.

Ecole d'Infirmières de la Faculté Catholique de Lille - 86, Rue du Port

Nombre d'élèves hospitalières diplômées en 1935	: 23
-d°-	1936 : 30
-d°-	1937 : 13
en cours d'études en 1938	: 46

Nombre d'Assistantes Sociales diplômées en 1935 : II  
-d°- 1936 : 9  
-d°- 1937 : II  
en cours d'études en 1938 : 7

Ecole de Service Social - 50 Bd Vauban - Lille

Ne fonctionne pas actuellement :

Ecole de l'Hôpital Saint-Sauveur (Hospices Civils de Lille)

-----  
2) - ECOLES DE SAGES FEMMES

Ecole de Sages-Femmes de la Faculté Catholique de Médecine - 14,  
Place Sébastopol

Nombre d'élèves hospitalières en 1935 : 14  
-d°- 1936 : 18  
-d°- 1937 : II  
-d°- 1938 : II

Ecole de sages-femmes de la Faculté mixte de Médecine et de  
Pharmacie de Lille

est en voie de réorganisation.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

G) - LABORATOIRES

Institut Pasteur de Lille (sérologie, bactériologie, chimie)

Laboratoire municipal d'analyse - Lille (chimie)

-d°- du Ministère des Finances - Lille (chimie)

-d°- municipal d'Hygiène - Roubaix (sérologie, bactériologie,  
chimie)

-d°- -d°- hospitalier - Tourcoing (sérologie et bactériologie - chimie très peu)

-d°- Dugardin - Valenciennes (sérologie, bactériologie,  
chimie)

-d°- du Ministère des Finances - Dunkerque.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

H) ASSISTANCE AUX AVEUGLES

Association des Amis des Aveugles Civils et des Aveugles de  
de Guerre du Nord de la France, 236 rue Nationale - LILLE

I) ETABLISSEMENTS DE SOINS MEDICAUX ET HOSPITALIERS

1) HOPITAUX

Siège de l'établisse- ment	Nombre de lits	Services				
		Médecine	Chirurgie	Accouchem <sup>ts</sup>	Contagieux	Tuberculeux
Armentières..	176	+	+	+	+	
Avesnes.....	144	+	+	+	+	+
Bailleul.....	53	+	+		+	
Bergues.....	32	+	+	+	+	
Bouchain.....	14	+				
Bourbourg....	21	+				
Cambrai.....	305	+	+	+	+	+
Comines.....	114	+	+	+	+	
Denain.....	100	+	+	+	+	+
Douai.....	223	+	+	+	+	+
Dunkerque (à Rosendaël)	401	+	+	+	+	+
Fourmies.....	69	+	+		+	+
Haubourdin....						
Hautmont.....	80	+	+	+	+	+
Hazebrouck....	86	+	+	+	+	+
Jeumont.....	46	+	+	+	+	
Le Cateau.....	40	+	+			
Lille.....	1384	+	+	+	+	+
Le Quesnoy....	78	+	+	+		
Loos.....	33	+	+	+		
Marchiennes..	10			+		
Maubeuge.....	202	+	+	+	+	+
Orchies.....	16	+		+		
Roubaix.....	613	+	+	+	+	+
Saint-Amand..	106	+	+	+	+	
Seclin.....	161	+	+	+		+
Somain.....	72	+	+	+		
Tourcoing....	488	+	+	+	+	+
Valenciennes	470	+	+	+	+	+
Wattrelos....	161	+	+	+	+	+

2) DISPENSAIRES SOIGNANTS

Berlaimont  
Trélon  
Cambrai (2)  
Lambersart  
Lille  
Roubaix  
Tourcoing

Denain  
Quiévrechain  
Trith-Saint-Léger  
Winnezele  
Aniche (2)  
Arleux  
Auberchicourt

Douai (5)  
Flers  
Lallaing  
Monchecourt  
Montigny  
Sin-le-Noble  
Waziers

.....

3) HOSPICES

Siège de l'Établissement	Nombre de Lits	Siège de l'établissement	Nombre de Lits
--------------------------	----------------	--------------------------	----------------

a - Enfants

Bergues	42	Maubeuge	42
Bourbourg	12	Orchies	64
Douai	40	Rosendaël (Hosp. de Dunkerque)	33
Gravelines	18	Saint-Amand	75
Hazebrouck	20	Tourcoing	45
Hondschoote	8	Valenciennes	64
Lille	238		

b - Adultes

Anzin	15	Godewaersvelde	20
Bavay		Méteren	10
Bergues	22	Neuville-en-Ferrain	12
Bouchain	14	Saint-Amand	90
Condé-s-Escaut	30	Trélon	28
Douai	130	Valenciennes	166

c - Vieillards

Annoeullin	32	Lannoy	49
Anzin	25	Lesquin	8
Armentières	386	Linselles	40
Arnèke	30	Lille	1.752
Avesnes	95	Lomme	54
Bailleul	106	Loos	70
Bavay	18	Marchiennes	34
Bollezœele	36	Marcq-en-Barœul	107
Bergues	40	Maubeuge	78
Bois-Grenier	10	Merville	50
Bouchain	80	Méteren	15
Bondues	25	Morbecque	30
Bourbourg	71	Mortagne	25
Bousbecque	25	Mouvaux	34
Bray-Dunes	17	Neuville-en-Ferrain	12
Cambrai	293	Nieppe	60
Cassel	66	Ohain	5
Le Cateau	60	Orchies	60
Caudry	32	Quesnoy-s-Deule	34
La Chapelle d'Armentières	22	Le Quesnoy	55
Condé-s-Escaut	30	Roncq	48
Comines	90	Roubaix	1.326
Cysoing	25	Rosendaël (Hosp. de Dunkerque)	413
Denain	97	Sains-du-Nord	12
Douai	260	Saint-Amand	90
Erquinghem-Lys	20	Seclin	201
Estaires	90	Solesmes	50
Fourmies	60	Solre-le-Château	12
Fresnes	25	Somain	26
Godewaersvelde	20	Steenbecque	21
Gravelines	70	Steenwerck	35
Halluin	90	Steenvoorde	44
Hautmont	41	Templeuve	35
Haverskerque	12		

....

Siège de l'établissement	Nombre de lits	Siège de l'établissement	Nombre de lits
Hazebrouck	199	Tourcoing	505
Herlies	12	Trélon	28
Herzeele	20	Valenciennes	170
Hondschoote	44	Vieux Berquin	37
Houplines	110	Vieux-Condé	23
Jeumont	16	Wambrechies	55
La Bassée	79	Wattrelos	174
La Gorgue	24	Wignehies	60
Landrecies		Wormhoudt	30

---:---:---:---:---:---:---:---

J) ORGANISMES d'HYGIENE MENTALE

Asile Public de BAILLEUL	1.454 places
- Autonome d'ARMENTIERES	2.000 -
Clinique départementale d'ESQUERMES	1.000 -
Asile privé de LOMMELET (Maison de Santé Saint-Jean de Dieu)	1.190 -

ETABLISSEMENTS EN COURS DE REALISATION  
ou dont la construction est dès à présent prévue

1) - Dispensaires antituberculeux

Aulnoye	Busigny	Condé
Bergues	Cassel	Haubourdin
Bourbourg	Caudry	Solre

2) - Préventoria

Préventorium de Marcoing (aménagement)  
(Administré par les Hospices de Tourcoing)

Préventorium de Trélon (aménagement)

Préventorium de Bray-Dunes (Caisse Primaire Départementa-  
-le d'Assurances Sociales)

3) - Hôpitaux-Hospices

Croix (Maternité)

Denain

Douai (Réaménagement de l'Hôtel Dieu)

Hazebrouck

Haubourdin

Gravelines

Maubeuge

Orchies

Valenciennes (Annexe au Pavillon de Cure)

-:~::~-:~::~-:~::~-